



Atlantîles

Analyses des Territoires Localisés en Atlantique Nord-Ouest
et de leurs Trajectoires : les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon

VOLET DE RECHERCHE 1

Etat des lieux

Saint-Pierre et Miquelon : Statut, Institutions, éléments de contexte

Robert M. (1), Alban F. (1),
Cormier J. (2) Le Floc'h P. (1),

(1) UMR 6308 AMURE, UBO

(2) CACIMA (Chambre d'agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Mé-
tiers et de l'Artisanat de St-Pierre et Miquelon)

Pour citer ce document

Robert M., Alban F., Cormier J., Le Floc'h P., 2020, Saint-Pierre et Miquelon : Statut, Institutions, éléments de contexte, Livrable 03, projet Atlantîles, UBO, Brest, 53p.

Le projet Atlantîles

Le projet Atlantîles est un appel à projets «Les futurs du littoral et de la mer» 2019-2021 financé par la fondation de France.

Il est coordonné par Pascal Le Floc'h, Université de Bretagne Occidentale (UBO), UMR 6308 AMURE.

Fondation
de
France

La Fondation
de toutes les causes

Les partenaires du projets sont :

↳ **UMR 6308 AMURE (volet économique)**

Frédérique Alban (UBO), Fabienne Daurès (Ifremer), Pascal Le Floc'h (UBO), Olivier Thébaud (Ifremer), Myriam Robert (UBO)



↳ **FISH-PASS (économie des produits de la mer)**

Laurent Le Grel



↳ **IFREMER (sciences de l'halieutique et biologie marine)**

Martial Laurans, Herlé Goraguer



↳ **LEGO (marketing)**

Anne-Hélène Prigent-Simonin



↳ **LEMAR (écologie et biologie marine)**

Laurent Chauvaud, Yves-Marie Paulet



↳ **LETG (géographie)**

Louis Brigand, Laura Corsi, Mylène Tesson



↳ **UQAR (économie)**

James Wilson



↳ **En stage à Saint-Pierre et Miquelon, mai-juillet 2019 :**

Anaïs Roussel (UBO), Master 2 en biologie marine
Jean-François Dewals (UBO), Master 2 en économie maritime

↳ **CACIMA**

Janick Cormier



↳ **OPAP**

Stéphane Poirier



Saint-Pierre et Miquelon : Statut, Institutions, éléments de contexte

Robert¹ M., Alban¹ F., Cormier² J., Le Floc'h¹ P.

¹Unité mixte de recherche 6308 Amure-UBO

²CACIMA (Chambre d'agriculture, de Commerce, d'Industrie,
de Métiers et de l'Artisanat de St-Pierre et Miquelon)

Introduction

L'objectif de ce rapport est de présenter des éléments de contexte permettant aux chercheurs impliqués dans « Atlantiles » de mieux saisir les spécificités du territoire de Saint-Pierre et Miquelon. Il constitue une étape préalable aux différents travaux de recherche et d'enquêtes portés par ce projet. Ce rapport vise également à faciliter la recherche d'information en identifiant les différents acteurs du territoire, les rapports disponibles et les données existantes, notamment sur les secteurs de la pêche et du tourisme.

Table des matières

I. GEOGRAPHIE, HISTOIRE, SOCIO-DEMOGRAPHIE.....	6
I.1. GEOGRAPHIE	6
I.2. HISTOIRE	7
I.3. SOCIO-DEMOGRAPHIE	9
I.4. EMPLOI.....	9
II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL	11
II.1. STATUT DE SPM	11
II.2. INSTITUTIONS, ORGANISMES ET COMPETENCES.....	13
II.3. POLITIQUES PUBLIQUES.....	15
II.3.A. Fiscalité.....	15
II.3.B. Droits de douanes.....	16
II.3.C. Documents d'orientation des finances publiques.....	17
II.3.D. Mesures générales de soutien à la création et à l'investissement des entreprises privées	18
II.3.E. Aides de la Collectivité Territoriale aux secteurs pêche et tourisme	19
II.4. COOPERATION BILATERALE	22
III. TRANSPORTS.....	23
III.1. TRANSPORT DE PASSAGERS	23
III.1.A. Trafic passager par voie maritime.....	23
III.1.B. Trafic passager par voie aérienne	24
III.2. TRANSPORT DE MARCHANDISES	27
III.2.A. Trafic maritime de marchandises.....	27
III.2.B. Trafic aérien de marchandises.....	28
IV. INSTALLATIONS PORTUAIRES	28
IV.1. GESTION PORTUAIRE	28
IV.1.A. Acteurs	28
IV.1.B. Budget du port.....	29
IV.1.C. Promotion et développement.....	30
IV.2. INFRASTRUCTURES POUR LA PECHE	30
V. FILIERE DES PRODUITS DE LA MER.....	31
V.1. SPHERE PRODUCTIVE	31
V.1.a. Aquaculture.....	31
V.1.b. Pêche en mer.....	32
V.1.c. Distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle	33
V.2. CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PECHE.....	33
V.2.a. Poids de la pêche artisanale	33
V.2.B. Pêche industrielle	34
V.2.C. Quotas « périphériques »	35
V.3. GESTION DE LA FILIERE PECHE.....	35
V.3.A. Accès aux ressource halieutiques sous gestion « franco-française » dans la ZEE de SPM.....	35
V.3.B. Soutien logistique à la pêche artisanale.....	36
V.4. ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DES PDM.....	37
VI. TOURISME.....	39
VI.1. FLUX TOURISTIQUES	39
VI.2. STRUCTURES D'ACCUEIL	41
VI.3. DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DU TOURISME.....	42

VII. COMMERCE EXTERIEUR	43
VII.1. BALANCE COMMERCIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.....	43
VII.2. L'ACCORD ECONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL	43
VII.3. MESURES NON TARIFAIRES SUR LES PRODUITS DE LA MER EXPORTES PAR SPM.....	44
<i>VII.3.A. Normes sanitaires pour l'exportation de PDM vers l'Europe</i>	<i>44</i>
<i>IV.3.B. Normes sanitaires pour l'exportation de PDM vers le Canada</i>	<i>44</i>
REFERENCES	46
ANNEXES.....	47

GLOSSAIRE

ACIA	Agence Canadienne d'Inspection des Aliments
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
AECG	Accord économique et commercial global
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
BTP	Bâtiment-Travaux Publics
C.A.F.	Coût, assurance et fret
CA	Chiffre d'Affaires
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CACIMA	Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat
CCFC	Conseil consultatif franco-canadien
CDECT	Contrat de développement Etat-Collectivité Territoriale
CEGEFI	Conseil général des finances
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CLAI	Code local d'aide à l'investissement
COM	Collectivité d'Outre-Mer
CPS	Caisse de Prévoyance Sociale
CRT	Comité Régional du Tourisme
CT	Collectivité Territoriale
DAOA	Denrées Animales ou d'Origine Animale
DOM	Département d'Outre-Mer
DSP	Délégation de Service Public
DTAM	Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
EDC	Exploitation des Coquilles
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fond Européen de Développement
FFP	France Filière Pêche
HT	Hors taxe
IEDOM	Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
IGA	Inspection Générale de l'Administration
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MPO	Ministère Pêches et Océans Canada
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPAP	Organisation des Pêcheurs Artisans Professionnels
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAF	Police aux frontières
PCP	Politique Commune des Pêches
PDM	Produits de la Mer
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-Mer
RUP	Région ultrapériphérique
SARI	Système automatisé de référence à l'importation
SCI	Société Civile Immobilière
SDS	Schéma de développement stratégique
SNPM	Société nouvelle des pêches de Miquelon
SPA	Service Public Administratif
SPIC	Service Public Industriel et Commercial

SPM	Saint-Pierre et Miquelon
SPS	Sanitaires et phytosanitaires
STAU	Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme
TAC	Total Admissible de Capture
TMSI	Transport maritime service international
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
ZEE	Zone Économique Exclusive

I. Géographie, Histoire, Socio-démographie

I.1. Géographie

Figure 1 : Carte des Iles Saint-Pierre et Miquelon



Source : (IEDOM Saint-Pierre et Miquelon, 2018)

« L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de 8 îles totalisant 242 km², dont seulement 2 sont habitées en permanence. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Son port naturel, mieux abrité, choisi comme point d'attache par les pêcheurs des Grands Bancs, explique qu'elle soit devenue la principale commune de l'archipel. Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de 2 îles, Miquelon et

Langlade reliées par la dune de Langlade, isthme sablonneux d'une dizaine de kilomètres de long. Outre Saint-Pierre et Miquelon-Langlade, l'île aux Marins, lieu de pêche important au XVIIIe siècle, inhabité aujourd'hui, revêt une importance touristique et historique indéniable. » (IEDOM Saint-Pierre et Miquelon, 2018)

Le site suivant donne un aperçu de la bathymétrie autour de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon : <https://webapp.navionics.com/#boating@7&key=eln%7DGvgful>

I.2. Histoire

Cette partie sur l'histoire de l'archipel est issue du rapport annuel de l'IEDOM de 2017 (IEDOM Saint-Pierre et Miquelon, 2018) <https://www.iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon/publications/rapports-annuels/rapports-d-activite/article/rapport-annuel-2019-iedom-saint-pierre-et-miquelon>

Les rivalités franco-britanniques

La France et la Grande-Bretagne se disputent pendant plus d'un siècle la souveraineté sur Saint-Pierre-et-Miquelon. [...] Les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

Une histoire liée à la pêche

Lors de la seconde moitié du XIXe siècle, Saint-Pierre-et-Miquelon connaît un essor économique important grâce à une activité de pêche très dynamique. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois, une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XXe siècle, combinées à l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 et à l'introduction des chalutiers à vapeur portent un coup sévère à l'économie de l'archipel. En 1920, la prohibition aux États-Unis permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des États-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition. [...]

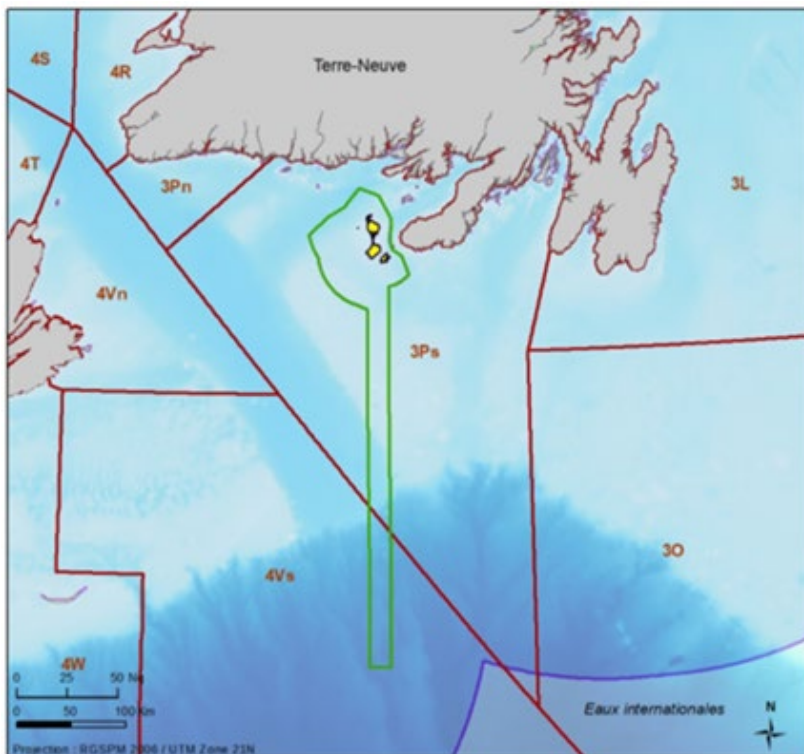
Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante permettant ainsi une expansion industrielle, avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

Le déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977 par le Canada, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche et la France reprochant aux canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large, appelé la *French baguette*, est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon. La ZEE française est alors de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne (figure 2).

Figure 2 : Délimitation de la Zone Economique Exclusive de Saint-Pierre et Miquelon



La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de 5 ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas, malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause. Les activités marchandes cèdent progressivement le pas aux services administrés, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'économie.

I.3. Socio-Démographie

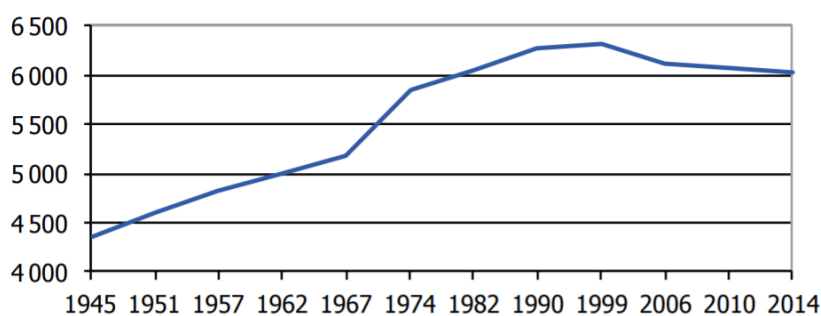
La population de l'archipel était tombée à moins de 4 000 habitants au recensement de 1921 (INSEE Première, n° 731 - août 2000). Plusieurs facteurs avaient précipité le déclin de la situation économique : de mauvaises saisons de pêche, l'apparition du chalutier à vapeur, des accords internationaux défavorables (perte du French Shore), L'émigration a alors été encouragée et a contribué à la diminution de la population.

Le trafic florissant lié à la prohibition de l'alcool en Amérique du Nord, puis des conditions de pêche plus favorables réamorcent l'accroissement de la population dans les années 20.

Le renforcement des structures administratives liées à la départementalisation en 1976 entraîne un flux migratoire de métropolitains sur le territoire (Pierre, 1982).

Depuis 1999, une baisse de la population est observée, en particulier chez les 18-35 ans. Le manque de logement, les prix de l'immobilier et de la location qui s'envolent, le manque de travail qualifié, la baisse de pouvoir d'achat, ... sont les éléments les plus souvent mis en cause expliquant le non-retour des jeunes après leurs études.

Figure 3 : Evolution de la population de Saint-Pierre et Miquelon



Source : INSEE

Données démographiques :

Les différents tableaux de données de l'INSEE sur les caractéristiques de la population de Saint-Pierre et de Miquelon (d'après le recensement effectué en 2015) sont accessibles en ligne sous format Excel à l'adresse suivante:

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3561093?sommaire=3561107&q=saint-pierre+miquelon>

I.4. Emploi

Saint-Pierre et Miquelon a évolué vers une économie de services. La part du secteur tertiaire représente 86,7% en 2015 (IEDOM 2018).

Tableau 1 : Répartition des emplois par secteur

	1999	2010	2014	2015	Part en 2015	Variation 2015/2010
Agriculture	76	55	45	44	1,5 %	-20,0 %
Industrie	194	170	139	139	4,7 %	-18,2 %
Construction	261	190	213	212	7,1 %	11,6 %
Tertiaire	2 259	2 506	2 588	2 584	86,7 %	3,1 %
<i>Commerce, transport et services divers</i>	1 037	1 146	1 114	1 113	37,3 %	-2,9 %
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	1 222	1 360	1 474	1 471	49,4 %	8,2 %
Total	2 790	2 921	2 985	2 980	100,0 %	2,0 %

Source : IEDOM, rapport annuel 2018

Le nombre de personnes employées dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et dans la filière pêche était à peu près le même en août 2018. Les données ne permettent cependant pas de dire de quelles formes d'emploi il s'agit et le niveau des rémunérations.

Tableau 2 : Nombre d'emplois dans les secteurs Hébergement-restauration et Pêche

Secteur	Code NAF*	Emplois en août 2018
Hébergement-restauration	55 et 56	98
Pêche		99
<i>Pêcheurs</i>	0311Z	33
<i>Transformation, commerce</i>	1020Z, 4723Z, 4638A	56

Sources : élaboration personnelle d'après données de la Caisse de Prévoyance Sociale et de la CACIMA

* Nomenclature d'Activité Française

Code NAF :

- 55 : Hébergement

- 56 : Restauration

- 0311Z : Pêche en mer

- 1020Z : Transformation et conservation de poisson, crustacés et de mollusques

- 4723Z : Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

- 4638A : Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques

II. Contexte institutionnel

II.1. Statut de SPM

Le statut de SPM doit être étudié à trois niveaux distincts car chaque niveau est susceptible d'évoluer indépendamment des deux autres. Ces trois statuts de l'Archipel sont **le statut national, le statut européen, et le statut en matière de sécurité sociale**

source : *Synthèse de l'atelier « Le statut de Saint-Pierre et Miquelon »*
http://archives.etsgenerauxdeloutremer.fr/sites/default/files/saint-pierre_miquelon_statut.pdf

1) Statut national de l'archipel

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité territoriale d'outre-mer (COM), catégorie très large définie par l'article 74 de la Constitution et qui regroupe des situations aussi diverses que celles, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie Française ou encore de la Nouvelle-Calédonie.

S'il existe, comme en métropole, une Préfecture, un Conseil territorial (cumulant les compétences des conseils régionaux et départementaux), et deux Communes, l'Archipel présente toutefois plusieurs spécificités :

– A l'inverse des autres COM qui sont régis par le régime de la spécificité législative, Saint-Pierre et Miquelon a toujours été régie par le régime de l'identité législative, comme dans les DOM. Cela signifie que l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires nationales s'y appliquent automatiquement (sauf mention contraire), hormis dans les domaines relevant de la compétence de la Collectivité Territoriale, à savoir la fiscalité, le régime douanier, l'urbanisme et le logement (Source : Portail du droit Outre-Mer <https://www.drom-com.fr/>).

Toute loi qui comporte une dimension fiscale, douanière, d'urbanisme ou de logement a donc besoin d'être explicitement étendue à Saint-Pierre-et-Miquelon pour être applicable.

2) Statut européen de l'archipel

Saint-Pierre et Miquelon fait partie des « pays et territoires d'outre-mer » (PTOM) associés à l'Europe. Ainsi, tout en étant indiscutablement français, tout en ayant comme monnaie l'Euro, et même, tout en votant aux élections européennes, l'Archipel ne fait pas statutairement partie de l'Union Européenne.

Le statut de PTOM rend l'Archipel éligible au Fonds Européen de Développement (FED)¹ qui soutient les actions visant à promouvoir le développement économique, social et humain ainsi que la coopération régionale dans les pays et territoires en voie de développement. Les zones

¹ Le FED est financé par des contributions volontaires des Etats membres et reste ainsi hors budget de l'UE.

géographiques concernées par ce fond sont les pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ainsi que les PTOM.

A titre d'indication, l'Archipel s'est vu doté d'une enveloppe de 26,3 millions d'euros au titre de 2014/2020 dans le cadre du 11e FED (Fonds Européen de Développement), soit une progression de 30% par rapport à sa précédente dotation 2007/2013.

Par contre, comparé au statut de Région Ultra-Périphérique (RUP) dont bénéficient les DOM, le statut de PTOM empêche Saint-Pierre et Miquelon de bénéficier de nombreuses opportunités financières :

- les fonds structurels accompagnant l'application des politiques communes européennes (par exemple la PCP)
- les dispositifs spécifiques réservés aux RUP pour compenser leur isolement
- certains dispositifs nationaux deviennent inapplicables dans l'Archipel du fait du statut de PTOM, dès lors qu'ils reposent sur un financement européen (ex : Plan Barnier pour la Pêche – sortie de flotte ...).

3) Le statut en matière de sécurité sociale

La sécurité sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon est gérée par une Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) autonome, non rattachée à la caisse nationale d'assurance maladie, dont le fonctionnement est régi par le code de la mutualité.

Cet état de fait ne découle pas du statut de l'Archipel lui-même, mais de dispositions législatives et réglementaires (loi de 1987 notamment) qui sont venues préciser le fonctionnement de la CPS.

Cette organisation, si elle permet l'existence de nombreuses spécificités dont bénéficie Saint-Pierre et Miquelon (retraite à taux plein à partir de 150 trimestres de cotisation, au lieu de 160 en métropole, par exemple), est aussi source de nombreuses difficultés. En effet, toute mesure nouvelle inscrite dans le Code de la sécurité sociale n'est pas applicable dans l'Archipel, sauf mention expresse.

Les parlementaires de l'Archipel ne disposent pas de la possibilité de rendre applicables de façon rétroactive, par amendement législatif, les nombreuses mesures qui n'ont pas été explicitement étendues à l'Archipel lors de leur mise en place. Cette possibilité est, en effet, strictement limitée aux dispositifs nouveaux. S'agissant des dispositifs déjà existants, leur extension à Saint-Pierre et Miquelon impose de passer par des procédures de type « ordonnances » qui peuvent s'avérer très longues sans garantie de résultat.

II.2. Institutions, organismes et compétences

Les institutions à SPM relèvent de l'échelon étatique et de l'échelon local. La Préfecture et la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) représentent l'Etat. La Collectivité territoriale et les mairies (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) assurent la continuité territoriale avec une large autonomie accordée à la Collectivité Territoriale.

Tableau 3 : Compétences et attributions des collectivités et de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon

	Etat	Collectivité Territoriale	Communes	Commentaires
Tourisme		X		En 2016, la Collectivité Territoriale (CT) a procédé à la reprise en régie directe des missions touristiques jusqu'ici confiées au Comité Régional du Tourisme (CRT) et a créé une Direction Tourisme.
Pêche (gestion)	X			Le préfet attribue les licences et quotas de pêche. Un rôle qui doit revenir dès 2020 à la Direction des Pêches
Pêche (subventions directes)	X	X		La CT subventionne la filière pêche. L'Etat apporte des aides exceptionnelles.
Gestion portuaire	X			L'Etat (le préfet) détient l'autorité de gestion. La CT possède des AOT - autorisations d'occupation temporaires - délivrées par l'Etat sur toutes les zones dédiées à la plaisance
Voirie	X	X	X	Ce sont les mêmes agents de la DTAM, lorsqu'ils entretiennent les routes, travaillent tantôt pour la Collectivité Territoriale dans le cadre de la mise à disposition, tantôt pour l'Etat. Ils ont donc 2 autorités hiérarchiques. La Mairie possède également son propre atelier pour l'entretien de la voirie.
Déchets			X	Plusieurs filières de recyclage ont été mises en place par la Mairie de Saint-Pierre. Le traitement des déchets résiduels reste très problématique.
Urbanisme		X		La CT vient d'élaborer un Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU) qui devra aboutir à la rédaction du nouveau Code Local d'Urbanisme.
Desserte maritime passagers		desserte inter-îles (Saint-Pierre/Miquelon)	desserte Saint-Pierre/Ile aux Marins	La délégation de service public concernant la desserte en passager et en fret entre Saint-Pierre et Miquelon n'est pas conclue par la même autorité organisatrice alors qu'un même navire peut souvent emporter des marchandises et des passagers
Desserte maritime fret	desserte Saint-Pierre/Miquelon et Saint-Pierre/Halifax			
Services d'incendie et de secours			X	Il existe deux corps de sapeurs-pompiers, un à Saint-Pierre et un à Miquelon. Les sapeurs-pompiers n'exercent pas de missions de transport sanitaire et de secours à personne.
Fiscalité et douanes		X		La CT fixe les règles applicables en matière d'impôts, droits et taxes sans distinction entre les recettes qui alimentent son propre budget et celles qui bénéficient aux communes.

Source : élaboration personnelle

La **Collectivité Territoriale** (CT) de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un Conseil Territorial de 19 membres qui constitue l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Elle a globalement les mêmes compétences dévolues à un conseil régional et à un conseil départemental.

La Collectivité Territoriale a des compétences propres dans les domaines suivants :

- Impôts, droits et taxes, cadastre ;
- Régime douanier, sauf prohibitions à l'importation et à l'exportation ;
- Urbanisme, construction, habitation, logement ;
- Création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité

Site internet de la Collectivité Territoriale : <http://www.spm-ct975.fr/>

Mairies : Il existe deux communes sur Saint-Pierre et Miquelon : la commune de Saint-Pierre et la commune de Miquelon-Langlade. Les services de l'Etat qui collectent les droits de douanes, les droits de consommations, de débarquement du fret, ainsi que les impôts, effectuent des versements à la Collectivité, laquelle reverse à son tour les parts de ces prélèvements obligatoires revenant aux communes. Il existe de fait une forte dépendance des deux communes de l'archipel à l'égard de la Collectivité Territoriale.

Préfecture : Site internet Préfecture SPM : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/>

La DTAM (Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer) de Saint-Pierre et Miquelon est une direction interministérielle de l'État placée sous l'autorité du Préfet. Elle assure des missions dévolues aux directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux directions de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DAAF) et aux directions de la Mer (DM) présentes dans les autres départements et collectivités d'outre-mer. Le Directeur de la DTAM est Directeur du Port et également le représentant de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie à Saint-Pierre et Miquelon). L'adjoint au directeur est chef du Service Affaires Maritimes et Portuaires.

➔ « L'exercice et la pratique des compétences de chacune des institutions (Etat, Collectivité, Mairies) concentrées sur le territoire laisse une impression d'enchevêtrement des compétences entre elles. »²

En outre, afin d'exercer ses compétences, la Collectivité territoriale dispose de la mise à disposition de certains services déconcentrés de l'Etat.

Deux organismes existent pour l'accompagnement de projets privés :

- 1) **La Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Pierre et Miquelon - CACIMA** : pour l'accompagnement à la création, la reprise-transmission, la formation et au développement de l'entreprise. La CACIMA est un établissement public administré par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs.
- 2) **L'Agence de développement économique de Saint-Pierre et Miquelon - Archipel Développement** est le principal outil de l'exercice de la compétence développement

² http://archives.etatsgenerauxdeloutremer.fr/sites/default/files/saint-pierre_miquelon_statut.pdf

économique du Conseil Territorial. Elle met en œuvre la stratégie d'innovation adoptée par la collectivité territoriale.

L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (L'IEDOM) assure les missions : de banque centrale dans sa zone d'intervention, de service public exercées pour le compte de l'Etat et assure certaines missions d'intérêt général (Observatoire économique et financier). De plus, depuis 2017 l'IEDOM met à disposition des Très Petites Entreprises - TPE (moins de 10 salariés et 2 millions de CA) un correspondant TPE qui a pour mission d'accompagner ces entreprises dans leur développement, d'analyser la nature de leurs besoins et de les orienter vers les organismes compétents pour répondre au mieux à leur situation.

L'archipel est représenté par un député, un sénateur et un conseiller au Conseil Economique et Social.

Encadré 1 : **L'administration judiciaire à Saint-Pierre et Miquelon**

L'administration judiciaire de Saint-Pierre-et-Miquelon comprend un tribunal supérieur d'appel, un tribunal de première instance et un tribunal administratif.

Le tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon ne dispose d'aucun magistrat résidant mais quatre magistrats de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique se déplacent dans l'archipel pour une audience collégiale tous les 12 ou 18 mois, ou recourent à la **visioconférence**, comme le permet l'ordonnance n° 2005-657 du 8 juin 2005 relative à la tenue d'audiences à l'aide d'un moyen de communication audiovisuelle et modifiant le code de justice administrative.

II.3. Politiques publiques

II.3.A. Fiscalité

Le Conseil Territorial, en tant qu'assemblée délibérante de la Collectivité Territoriale, dispose donc de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il décide, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contribution indirecte telle que la TVA. (source : IEDOM, 2018).

Tableau 4 : Etat des lieux des finances publiques locales

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Collectivité territoriale						
Épargne brute (<i>en millions d'euros</i>)	6,41	3,34	4,38	3,19	6,13	92,1%
Poids des investissements (<i>en millions d'euros</i>)	10,29	6,40	8,89	11,55	27,17	135,2%
Capacité de désendettement (<i>années</i>)	2,2	3,2	2,4	2,9	7,3	149,7%
Commune de Saint-Pierre						
Épargne brute (<i>en millions d'euros</i>)	0,92	1,60	0,96	0,08	0,31*	267,9%
Poids des investissements (<i>en millions d'euros</i>)	1,29	1,29	2,37	2,82	3,17*	12,7%
Capacité de désendettement (<i>années</i>)	0,7	0,7	1,0	9,6	2,2*	-77,1%
Commune de Miquelon						
Épargne brute (<i>en millions d'euros</i>)	-0,08	0,15	0,50	0,30	1,04	246,3%
Poids des investissements (<i>en millions d'euros</i>)	0,66	0,54	0,45	0,94	3,17	236,1%
Capacité de désendettement (<i>années</i>)	nd	0,0	0,5	1,1	1,3	15,2%

Sources : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

NB : Épargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

* Données provisoires

II.3.B. Droits de douanes

En tant que PTOM, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

A Saint-Pierre et Miquelon, la taxe douanière sur les marchandises importées est composée de 5 taxes mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Les 5 principales taxes douanières à Saint-Pierre et Miquelon et leur taux moyen

	Taux moyen des 5 principales taxes douanières :
La taxe spéciale	6,5%
L'octroi de mer	5%
Le droit de douane	1% < t < 20% En majorité 4% < t < 8%
Le droit de débarquement	2%
Le droit de consommation	9,5% < t < 75%

Source : services des douanes

L'octroi de mer est une taxe française, applicable à la plupart des produits importés, en vigueur dans les régions d'outre-mer. La collectivité en perçoit 14,5 %, les communes de Saint-Pierre et de Miquelon se partageant respectivement 78 % et 7,5 %, aux termes de la délibération n° 64-79 du 11 décembre 1979. Sont exonérés les produits alimentaires sauf exception, et quelques houilles, pétroles et essences, ainsi que les livres et journaux et l'aluminium. Les produits médicaux sont exonérés (produits du sang, vaccins) ou taxés à 2 % (médicaments). Enfin, la majorité des biens sont taxés à 5 %, alors que les taux supérieurs s'échelonnent entre 10 % et

39 %. Contrairement aux droits de douane, la provenance communautaire des marchandises n'entraîne pas d'exonération.

Droit de douane : Les droits de douane sont perçus en fonction de l'origine douanière des marchandises. Sont admis en exemption des droits de douane dans le territoire douanier de la collectivité de Saint-Pierre et Miquelon, les produits originaires du territoire douanier de la Communauté économique européenne et des territoires et collectivités territoriales de la République.

➔ Il est toutefois à noter que l'assiette de taxation douanière à Saint-Pierre et Miquelon est la valeur du produit augmentée des coûts de transport et de fret.

Il existe une taxation moyenne qui varie de 11,5% à 19,5% pour les produits courants. Certains produits de première nécessité (par exemple : farines, pomme de terre, viandes) sont totalement exemptés de droits et taxes.

Les importations de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques du chapitre 3 de la section « I. Animaux vivants et produits du règne animal » ne sont pas assujettis aux droits de douanes et à l'octroi de mer ; seule la taxe spéciale de 6,5% s'applique.

Accès au tarif des douanes de Saint-Pierre et Miquelon : <https://www.douane975.fr/bibliotheque-textes/tarif-des-douanes-2017/>

II.3.C. Documents d'orientation des finances publiques

Le **Schéma de Développement Stratégique**, document élaboré par la Collectivité Territoriale, fixe les orientations de la politique économique et les axes de développement pour la période 2010-2030. Les 5 axes stratégiques définis sont les suivants :

Axe 1 : Accentuer et accélérer l'insertion de l'Archipel dans l'environnement économique régional et international

Axe 2 : Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'Archipel

Axe 3 : Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale

Axe 4 : Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Axe 5 : Appuyer une ingénierie locale de développement territorial

Lien : [http://octa-innovation.eu/wp-](http://octa-innovation.eu/wp-content/uploads/2015/08/SPM_Schema_de_Developpement_Strategique_2010-2030.pdf)

[content/uploads/2015/08/SPM_Schema_de_Developpement_Strategique_2010-2030.pdf](http://octa-innovation.eu/wp-content/uploads/2015/08/SPM_Schema_de_Developpement_Strategique_2010-2030.pdf)

Le 15 décembre 2015, la collectivité territoriale a adopté en séance officielle le plan d'actions 2015-2020 de sa stratégie de développement territorial qui s'articule autour de cinq axes :

Axe 1 : Attractivité du territoire

Axe 2 : Tourisme Durable et Desserte Maritime (soutenu par le 11^{ème} FED territorial)

Axe 3 : Culture et Développement

Axe 4 : Energie durable

Axe 5 : Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales (appui du 10^{ème} FED thématique)

Le **contrat de développement et de transformation Etat-Collectivité Territoriale** (CDECT) détermine les projets que financeront l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, CT et mairies). Le CDECT pour la période 2015-2018 a prévu 24 millions d'euros (11M€ CT, 11M€ Etat, 0,628M€ mairie SP et 0,23M€ mairie Miquelon). Le nouveau CDECT prévoit d'engager 38 millions d'euros pour la période 2019-2022. La nouvelle stratégie contractuelle s'articule autour de 5 grands volets transverses : Cohésion des territoires, Mobilité multimodale, Territoires résilients, Territoires d'innovation et de rayonnement, et Cohésion sociale et employabilité.

Le contrat de développement et de transformation 2019-2022 est consultable via le lien suivant : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/content/download/6201/49925/file/Contrat%20de%20d%C3%A9veloppement%20et%20de%20transformation%20Etat-Collectivit%C3%A9%20territoriale%202019-2022.pdf>

II.3.D. Mesures générales de soutien à la création et à l'investissement des entreprises privées

Les aides de la Collectivité Territoriale

Le **code local d'aide à l'investissement (CLAI)** a pris fin au 31/12/18 et un nouveau régime d'aides aux entreprises devrait être établi d'ici fin 2019.

L'**aide au fret** de la Collectivité Territoriale n'est pas intégrée dans le CLAI, elle constitue un dispositif à part entière. Les entreprises établies à Saint-Pierre-et-Miquelon qui exercent une activité de production peuvent solliciter de la Collectivité Territoriale le bénéfice d'une aide en faveur du transport des produits industriels et matières premières. Cette aide au fret consiste en la prise en charge d'une partie du coût de transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75% du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76.25 € par tonne exportée. Pour l'export du poisson surgelé, le montant de cette aide est de 38.11 € la tonne.

Des dispositifs fiscaux contenus dans le **code local des impôts** visent également à soutenir le développement économique sur l'archipel :

- Réduction d'impôts de 50% des sommes investies dans un investissement productif, déduction répartie sur 5 ans.
- Déduction fiscale à l'égard des investissements productifs réalisés par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (également via souscriptions d'actions) appartenant notamment aux secteurs de l'industrie, pêche, tourisme et des énergies nouvelles.
- La baisse progressive de l'impôt sur les sociétés à SPM devrait atteindre 23% au 1^{er} janvier 2022, soit 2% de moins qu'en métropole à la même période.

Aides en faveur de l'Outre-Mer

Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LOPOM) sur l'exonération des charges patronales

Les taux de cotisations patronales et salariales sont inférieurs à ceux de la métropole. De plus, dans le cadre de la loi LOPOM (Loi de Programme pour l'Outre-Mer), l'employeur bénéficie d'une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales dans la limite de 130%, 140% ou 150% du SMIC selon le secteur d'activité.

Loi Girardin (défiscalisation Outre-mer)

La loi Girardin est un dispositif de défiscalisation outre-mer qui permet aux contribuables réalisant un investissement dans les secteurs productifs et immobiliers social ultramarins de bénéficier d'une réduction d'impôt variant entre 110 et 120% des sommes investies (Cour des comptes, 2012).

Le dispositif de défiscalisation pour les investissements dans l'achat de matériel industriel est maintenu dans les COM jusqu'en 2025.

Aide à la réduction du coût du fret

Les entreprises exerçant une activité de production peuvent solliciter une aide de l'Etat sur les coûts de transport des matières premières importées de l'UE ou de pays tiers, et des produits finis exportés vers l'Union Européenne.

L'aide apportée par l'Etat peut être portée à 50% du coût prévisionnel annuel hors taxes des dépenses de transport incluant les frais d'assurances, de manutention et de stockage temporaire avant enlèvement.

II.3.E. Aides de la Collectivité Territoriale aux secteurs pêche et tourisme

Dispositifs de soutien aux projets touristiques

Dans le cadre du Schéma de développement stratégique 2015-2020 (SDS), la Collectivité territoriale a fait du tourisme durable un axe prioritaire de développement. Afin de favoriser le développement et l'amélioration qualitative de l'offre, elle subventionne les établissements hôteliers et de restauration, appuyée par les fonds du 11ème FED.

1) Acquisition de véhicules à vocation touristique : autocar, bus, minibus

Tableau 6 : Subventions pour l'acquisition de véhicules à vocation touristique

	Subvention en % du coût HT	Subvention maximale en euros
véhicule neuf	45%	40 000
véhicule datant de cinq ans ou moins	25%	30 000
véhicule datant de plus de cinq ans	20%	20 000

Source : d'après http://www.spm-ct975.fr/fileadmin/user_upload/pdf/aides_hebergement.pdf

2) Soutien à l'investissement privé pour le développement de restaurants

Aide plafonnée à 175 000 € pour la création de restaurant, à 130 000 € pour de l'extension ou modernisation et 10 000 € pour l'acquisition d'une roulotte gastronomique.

3) Soutien à l'investissement privé sur le secteur de l'hébergement

Tableau 7 : Subventions dans le segment de marché de l'hôtellerie

Segment de marché hôtellerie :		Subvention en % du coût HT	Subvention maximale par chambre créée
Chambres d'hôtes / entrée de gamme	augmentation	20%	10 000
	création	30%	15 000
Milieu de gamme (2* et 3*)	augmentation	30%	20 000
	création	40%	25 000
Haut de gamme (classification 4*)	augmentation	50%	25 000
	création	60%	35 000

Source : d'après http://www.spm-ct975.fr/fileadmin/user_upload/pdf/aides_hebergement.pdf

Tableau 8 : Subventions pour les équipements haut de gamme

Equipement haut de gamme :	Subvention en % du coût HT	Subvention maximale
Salle de séminaire	33%	400 000
Spa/thalassothérapie	33%	250 000
Salle de fitness équipée haut de gamme	20%	200 000
Salle de jeux de hasard	10%	50 000

Source : d'après http://www.spm-ct975.fr/fileadmin/user_upload/pdf/aides_hebergement.pdf

Soutien à la filière halieutique

Délibération n°235/2017 du Conseil Territorial, *Portant réforme des dispositifs d'aides à la pêche* : « article 1 : La Collectivité Territoriale décide d'apporter des aménagements aux aides territoriales à la pêche locale, avec l'**objectif de rendre le dispositif plus incitatif à la production**, de ramener l'ensemble des quotas attribués et d'apporter son soutien à la profession dans une logique économique. »

- **Aide au carburant** fixée à 60% de la valeur du gas-oil ou 50% de la valeur de l'essence
- **Aide à l'hivernage** : délivrée à tous les pêcheurs, diminue progressivement jusqu'en 2022 en contrepartie de l'augmentation de l'aide à la production
- **Aide à la production** : accordée à chaque marin embarqué. Subvention versée en fonction du poids débarqué, des espèces débarquées et de la saison et du lieu de débarque. S'applique à toutes les espèces pêchées. Les coefficients matière selon l'espèce débarquée sont en annexe 3.

- **Aide à l'acquisition de navire de pêche** : 200 000 euros pour les navires de catégorie 3³ ; 75 000 euros pour les navires de catégories 1 et 2.
- **Aide à la rénovation** : Jusqu'à 100 000 euros pour les navires de catégorie 3 ; 37 500 euros pour les navires de catégories 1 et 2.

Tableau 9 : Aides directes au secteur pêche versées par la Collectivité Territoriale en 2018

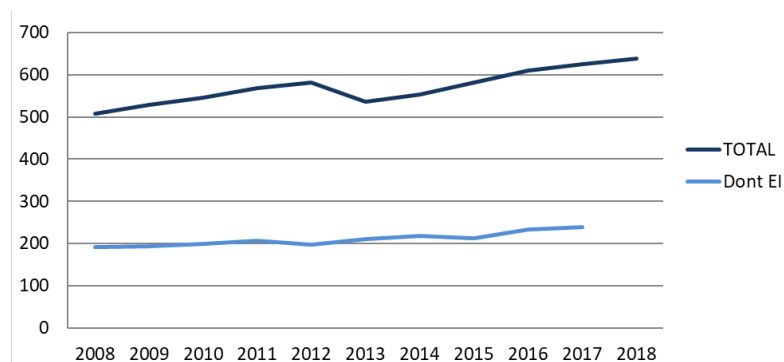
Type d'aide	En euros
Aide à la production	87 500
Aide au carburant	34 000
Indemnité saisonnière	54 000
Total	175 500

Source : Rapport annuel d'activité 2018, Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon

Démographie des entreprises

La progression du nombre d'entreprises totales sur l'archipel continue. Il y a 639 entreprises inscrites au fichier consulaire de la CACIMA au 31 décembre 2018.

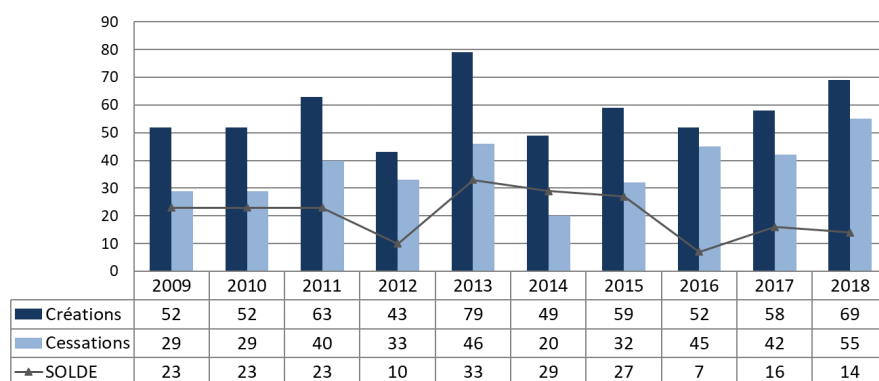
Figure 4 : Nombre d'entreprises immatriculées



Source : Cacima

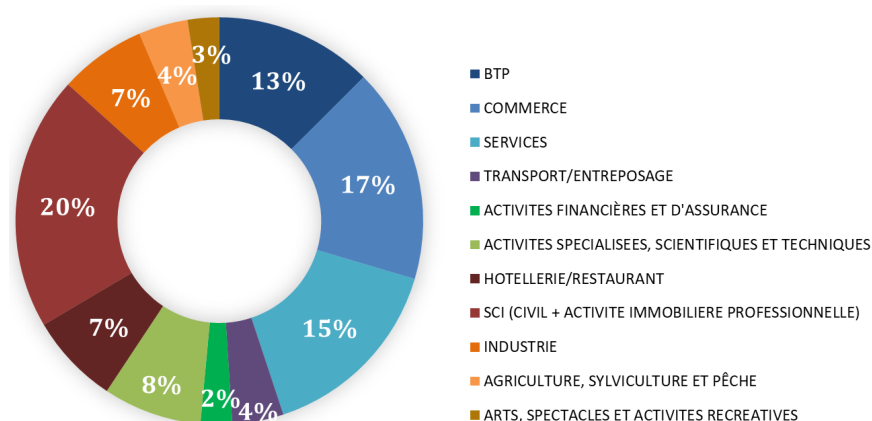
³ La catégorie 1 inclue les navires de pêche dont la longueur est inférieure à 12 mètres. Les navires de 12 à 22 mètres sont dans la catégorie 2, et les plus de 22 mètres entrent dans la catégorie 3.

Figure 5 : Les créations et radiations d'entreprises



Source : Cacima

Figure 6 : Répartition des entreprises par secteur au 31/12/2018



Source : Cacima

II.4. Coopération Bilatérale

Coopération régionale avec les Provinces Atlantiques

L'accord relatif au développement de la coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les Provinces atlantiques canadiennes (Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île du Prince Édouard, Terre-Neuve), signé à Paris le 2 décembre 1994, prévoit que les parties « organisent et approfondissent par toutes les mesures appropriées et dans les limites de leurs compétences respectives leur coopération » dans les domaines suivants : valorisation du milieu naturel et promotion du tourisme, liaisons aériennes et maritimes, échanges commerciaux, relations culturelles, communications, sport, formation des personnels enseignants et administratifs, et médecine, notamment à l'occasion des évacuations sanitaires.

La première Commission mixte a eu lieu en 1996, soit deux ans après la signature de l'entente. Le Canada confie alors la coprésidence canadienne à l'Agence de promotion économique du

Canada atlantique (APECA). L'Agence est un organisme fédéral présent dans les divers secteurs socioéconomiques des provinces de l'Atlantique. L'APECA invite les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organismes communautaires à nommer leurs délégués à la Commission. Du côté français, la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon assure la coprésidence au nom de la France, et désigne les membres selon les modalités qui lui sont propres.

La Commission mixte a comme mandat de renforcer les liens existants entre les deux régions ainsi que de tisser des relations de bon voisinage qui prennent en compte les intérêts mutuels et diversifiés des deux populations.

Le Conseil consultatif franco-canadien sur la pêche

Suite au conflit franco-canadien sur la délimitation de la frontière maritime séparant la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon et celle du Canada, les deux Premiers ministres ont conclu un accord en 1994 établissant les modalités de coopération en matière de conservation et de gestion des stocks situés dans la sous-division 3PS avec une coopération scientifique pour la mettre en application ainsi que des procédures de contrôle avec l'embarquement d'observateurs à bord des navires.

Le Conseil consultatif franco-canadien (CCFC) sur la pêche se réunit une fois par an, alternativement à Paris et à Ottawa. L'objectif de cette rencontre est de définir le niveau des totaux admissibles de captures (TAC) des stocks halieutiques dans la zone 3PS.

III. Transports

III.1. Transport de passagers

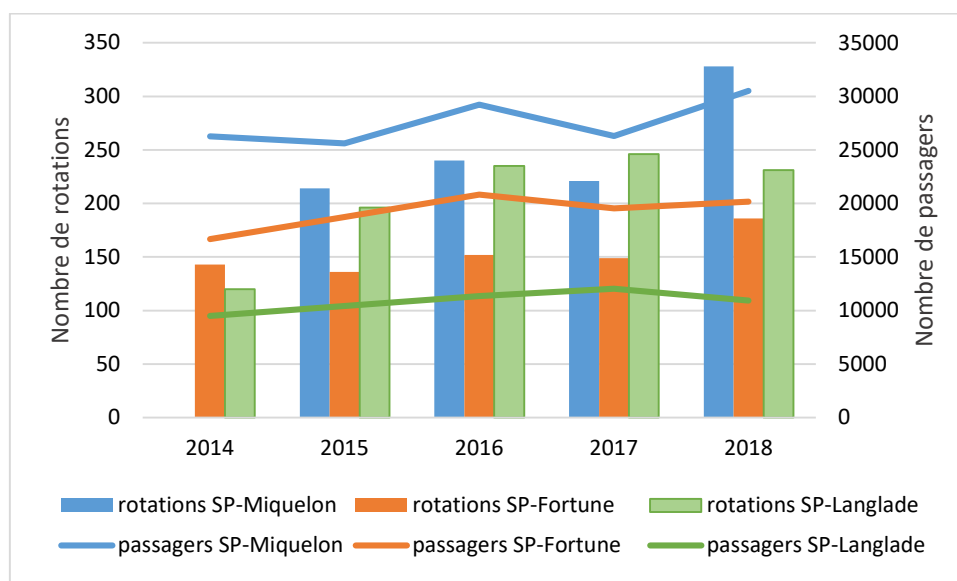
III.1.A. Trafic passager par voie maritime

La desserte inter-îles (Saint-Pierre/Miquelon) et la liaison régulière avec Terre-Neuve (Saint-Pierre/Fortune) sont assurées par deux navires-ferries d'une capacité de 188 passagers et de 18 véhicules chacun, commandés par la Collectivité Territoriale et mis en service en mai 2018. Entre mai et septembre, la mise en place d'une nouvelle ligne reliant directement Miquelon et Fortune permet de réduire la « double insularité » ressentie par la commune de Miquelon. Les ports de Saint-Pierre, Miquelon et Fortune sont à égale distance entre eux, avec un temps de trajet d'une heure et demie en ferry. Ces deux récents ferries, le *Suroît* et le *Nordet*, sont capables de transporter des passagers, des véhicules et du fret.

Le *Jeune France*, navire à passagers pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes, effectue exclusivement la liaison entre le port de Saint-Pierre et Langlade durant la saison estivale.

Le *P'tit gravier* fait la navette entre Saint-Pierre et l'Île aux marins durant la belle saison et a transporté environ 10 000 passagers en 2018 et 11 000 en 2019.

Figure 7 : Eléments de trafic passager par voie maritime en 2018 (hors croisière)



Source : Rapports annuels d'activité, Collectivité Territoriale de SPM (données brutes en annexe IV)

Statut de la compagnie maritime SPM Ferries :

La compagnie maritime SPM Ferries fait partie de la Collectivité Territoriale. Sa flotte se compose du *Jeune France*, du *Nordet* et du *Suroit*.

En 2016, la **Régie Transports Maritimes** passe du statut de SPIC au statut de SPA et intègre la **Direction Transport** du Pôle Développement Attractif de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon nouvellement créée. En plus du transport maritime, la direction gère désormais l'accueil touristique ainsi que les transports scolaires et aériens inter-îles (Rapport d'activité 2016, CT).

En 2017, la direction Transport disparaît du pôle Développement Attractif. La branche transport devenant beaucoup plus importante, le **Pôle Développement des Mobilités** est créé intégrant l'ensemble des activités transport gérées par la Collectivité Territoriale.

En 2018, le Pôle Développement des Mobilités, créé fin 2017, se développe et se restructure pour permettre l'exploitation des deux nouveaux navires ferries de la Collectivité Territoriale.

III.1.B. Trafic passager par voie aérienne

La compagnie Air Saint-Pierre est la seule à opérer sur le territoire, et c'est le seul moyen de quitter l'île par voie aérienne. Cette compagnie locale assure les liaisons avec les provinces canadiennes qui l'entourent, dans le cadre d'une convention de délégation de service public et d'une subvention d'équilibre afin de garantir la satisfaction des besoins essentiels de la population : évacuations sanitaires, affaires et voyages privés.

Les liaisons aériennes sont assurées par 2 avions. Un ATR équipé de 46 sièges opère les vols internationaux vers le Canada (Montréal, Halifax, Saint-John's) et un Cessna F406 équipé de 8

siège opère les vols domestiques. En cas d'urgence, ce Cessna assure également les évacuations sanitaires vers les hôpitaux de St-John's ou Moncton.

Figure 8 : Carte des liaisons aériennes directes avec Saint-Pierre



Source : Site internet d'Air Saint-Pierre <http://airsaintpierre.com>

En 2018, pour la première fois, bien qu'à titre expérimental, une ligne directe reliant Saint-Pierre à Paris a été mise en place. Ainsi, entre juillet et août 2018, la compagnie ASL Airlines, en partenariat avec Air Saint-Pierre, a assuré une liaison hebdomadaire entre l'archipel et la métropole, soit 8 vols directs aller/retour. En 2019, le nombre de vols directs a augmenté à 12 allers/retours. Grâce à des améliorations techniques portées sur leurs appareils, ASL Airlines pourra embarquer jusqu'à 115 passagers par vol en 2020, contre seulement 100 jusqu'à présent. Les vols directs entre Paris et Saint-Pierre sont confirmés jusqu'en 2022.

Les tarifs pratiqués par Air Saint-Pierre sont fixes (tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Tarifs d'un billet d'avion aller/retour pour un adulte au départ de Saint-Pierre par destination

<i>De Saint Pierre vers :</i>	<i>Billet non remboursable</i>	<i>Billet remboursable</i>
Sydney (Nouvelle Ecosse)	261€ + taxes canadiennes	313€ + taxes canadiennes
St.John's (Terre-Neuve)	205€ + taxes canadiennes	245€ + taxes canadiennes
Halifax (Nouvelle Ecosse)	280€ + taxes canadiennes	336€ + taxes canadiennes
Montréal	761€ + taxes canadiennes	911€ + taxes canadiennes
Iles de la Madeleine	261€ + taxes canadiennes	313€ + taxes canadiennes
Paris-Charles De Gaulles	1 021 €	1 219 €
Miquelon	29 €	

Source : D'après les tarifs annoncés sur le site d'Air Saint-Pierre : <http://airsaintpierre.com/>

Encadré 2 : Typologie des passagers à destination de la France métropolitaine par voie aérienne

D'après l'*Etude de la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon*, CGEDD, décembre 2016 (réalisée avant la mise en place des vols directs Saint-Pierre – Paris).

Il se dégage trois natures de besoins : 1) les besoins de santé, 2) les besoins des administrations et 3) les autres besoins (déplacement pour motifs privés, d'affaires ou de tourisme).

1) Les besoins de santé : « La Caisse de prévention sociale (CPS) comptabilise pour la destination France 274 évacuations sanitaires (EVASAN) et 181 accompagnateurs, auxquels s'ajoutent 10 personnels médicaux, soit au total 460 aller-retours vers la métropole en 2015. De plus, pour les spécialités qui ne sont pas présentes sur le plateau technique de l'hôpital de Saint-Pierre, 200 praticiens viennent de centres français pour des consultations sur l'archipel. Pour le domaine médical, cela fait 660 aller-retours, soit environ près de 15 % des vols à destination de Paris. »

2) Les besoins des administrations : Cette deuxième catégorie concerne les voyages payés par des fonds publics (services de l'État, de la CPS, de la Collectivité Territoriale, etc.) et les missions venant de France. A Saint-Pierre, plus de la moitié de la population active travaille pour les administrations publiques. On peut estimer à 1 400 les allers-retours faits soit par des agents en poste sur l'archipel soit des missions venues de métropole. Il faut également ajouter les congés bonifiés qui permettent aux fonctionnaires vivant en métropole de revenir périodiquement sur l'archipel. Cela fait donc de l'ordre de 2800 vols.

3) Les autres besoins (privés, affaires, tourisme) : Cette catégorie, moins bien connue, correspond aux voyages privés des familles de l'archipel ou de parents venant de métropole et, pour une faible part, des touristes. L'estimation se fait par déduction des deux précédentes catégories de l'ordre de 4800 vols soit 2400 allers et retours.

Tableau 11 : Estimation du nombre de passagers à destination de la Métropole selon le motif de voyage

Motif du voyage	Nombre de coupons	Pourcentage
Besoins de santé	1 320	15 %
Besoins des administrations	2 800	31 %
Autres (privés, affaires, tourisme)	4 800	54 %
Total	8 920	100 %

Source : (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), 2016)

Tableau 12 : Estimation du nombre de passagers à destination de la Métropole selon l'itinéraire de vol

Destinations au départ de Saint-Pierre	Passagers 2015	% des passagers en transit vers la métropole sur chacune de ces lignes	Passagers en correspondance
Halifax	9 461	40 %	3 784
Montréal	5 653	65 %	3 674
St.John's	9 983	14 %	1 397
Total	25 097	-	8 855

Source : (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), 2016)

III.2. Transport de marchandises

III.2.A. Trafic maritime de marchandises

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est approvisionné par un service maritime entre le port de Saint-Pierre et celui de Halifax en Nouvelle-Écosse. Le port canadien sert de hub pour toutes les marchandises acheminées vers l'archipel. Cette liaison de fret régulière est assurée dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) subventionnée par l'État, qui organise les dessertes maritimes internationales (50 rotations par an sur la liaison Saint-Pierre/Halifax) et inter-îles (70 rotations par an sur la liaison Saint-Pierre/Miquelon).

Source : *Rapport sur la desserte maritime « Fret » de Saint-Pierre et Miquelon*, CGEDD et IGA (2015)

La ligne Saint-Pierre/Fortune (Terre-Neuve) est desservie par l'*Aldona*, un porte-conteneur de 54 mètres exploité par la société TMSI détentrice de la DSP sur la desserte maritime. Les ferries de la Collectivité Territoriale peuvent également transporter du fret sur les lignes Saint-Pierre/Miquelon/Fortune mais cette capacité est pour le moment restreinte à cause d'infrastructures portuaires non adaptées.

Tableau 13 : Trafics de marchandises dans le port de Saint-Pierre et Miquelon en 2018

	En tonnes
Hydrocarbures	23 781
Sables	2 360
Marchandises diverses essentiellement en conteneurs (environ 1 200 conteneurs)	22 274
Autres vracs	6
	48 421

Source : Port de Saint-Pierre-et-Miquelon - Modalités de gouvernance et axes du projet stratégique, 3ème Comité de suivi, F.Fayol et M.Sandrin, 9 septembre 2019.

III.2.B. Trafic aérien de marchandises

Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure modeste, concentrée sur le transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

« S'agissant de fret aérien, le seul secteur qui pourrait susciter un petit marché transatlantique vers Paris est celui de la pêche et de l'aquaculture de homards ou de coquilles Saint-Jacques, produits à haute valeur ajoutée qui supporteraient le coût du transport en avion estimé par les professionnels de l'import-export à 12€ le kilo. Ainsi un kilo de homard vendu à 8€ à Saint-Pierre pourrait être vendu sur les étals de Rungis à 20€ (hors marge).

Dans le sens retour vers Saint-Pierre, les produits frais comme les légumes ou les produits laitiers comme les yaourts seraient vendus à des prix prohibitifs, et donc ne peuvent justifier des flux réguliers. Les professionnels rencontrés estiment que le maximum tolérable de surcoût par la population sur ces produits serait de 2,5 € le kilo, ce qui exclut de les faire venir par voie aérienne ». Source : *Etude de la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon*, CGEDD (2016)

Pour plus d'information sur les modalités et les tarifs de fret aérien :

<http://airsaintpierre.com/fr/services/cargo/>

IV. Installations portuaires

IV.1. Gestion portuaire

IV.1.A. Acteurs

Le port de Saint-Pierre comme celui de Miquelon forment un ensemble portuaire qui constitue le dernier port d'État. Le port de Saint-Pierre et Miquelon n'a pas été inclus dans les grandes réformes portuaires de 2004 et 2008, et n'est pas placé sous le statut de « grand port maritime ». L'autorité portuaire est détenue par le **préfet**. Celui-ci est responsable de la police de l'exploitation du port et de la conservation du domaine public portuaire.

La **direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM)**, sous l'autorité du préfet, est une **administration technique** qui intervient sur de très nombreux champs d'intervention, compte tenu de la taille et de l'isolement de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. La DTAM assure le rôle d'une direction des territoires et de la mer (comme en métropole) et d'autre part, celui d'un service technique du Conseil territorial, en tant que mis à disposition.

La **DTAM assure également la gestion en régie du port**, ce qui est à ce jour un cas unique en France (absence de concession). Le Pôle Maritime de la DTAM est chargé de l'application de la **réglementation maritime, de la mise en œuvre des projets d'infrastructure et de l'entretien des quais**. L'institution gère également les établissements de signalisation maritime.

C'est le **directeur de la DTAM** qui assume non seulement les fonctions « régaliennes » prévues par les textes, en tant qu'autorité investie du **pouvoir de police portuaire**, mais

également les **fonctions de gestionnaire**. Cette particularité, propre à SPM, le rapproche, par l'étendue de ses attributions, d'un directeur de port autonome. A la différence de ce dernier, il n'est toutefois pas le détenteur de l'autorité portuaire qui demeure confiée au **préfet**.

Le directeur du port (directeur de la DTAM), tout comme le détenteur de l'autorité portuaire (le Préfet), sont des postes occupés par de hauts fonctionnaires qui en moyenne occupent leur fonction moins de deux ans sur le territoire.

IV.1.B. Budget du port

Une autre particularité du port de SPM est qu'aucune recette générée par l'outil portuaire n'est réinvestie dans le port. Dans l'archipel, les **droits de port** n'ont pas vocation à favoriser l'équipement ou le fonctionnement des ports mais constituent des recettes à part entière pour les collectivités et sans affectation particulière.

Le produit net des recettes des droits de port navire (droits de quai, d'aiguade et de navigation pour un montant annuel d'environ 80 000 à 100 000 euros) est perçu au bénéfice de la Collectivité territoriale qui, par délibération, les reversent entièrement au budget de la Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie et des Métiers de l'Artisanat (CACIMA).

Il n'y a pas de **droit de port marchandise** collecté par l'autorité portuaire à Saint-Pierre et Miquelon. Par contre, à la demande de la Collectivité Territoriale, les douanes collectent une taxe fiscale appliquée sur les marchandises importées et débarquées à Saint-Pierre, fixée à 2 % de la valeur C.A.F.⁴ de ces marchandises, et perçue au profit du budget de la Commune de Saint-Pierre. La commune de Miquelon-Langlade perçoit également cette «taxe de débarquement», aussi appelé «droit de débarquement», sur les marchandises importées et dédouanées au bureau de Miquelon. Les taxes de débarquement appliquées à SPM constituent donc des recettes pour les mairies de Saint-Pierre et Miquelon, sans affectation particulière.

Contrairement à la règle appliquée partout ailleurs, y compris dans les DOM, selon laquelle «le port finance le port», l'intégralité des droits de port perçus dans l'archipel servent aujourd'hui à équilibrer le budget des Communes et de la Chambre de Commerce, sur délibérations de la Collectivité Territoriale. Les interventions sur le port, souvent limitées aux travaux d'entretien indispensables, sont exclusivement financées sur les crédits de l'État, à l'exception de recettes modiques des AOT. De ce fait, **le port est intégralement financé par de la ressource budgétaire**, ce qui constitue un **cas unique** pour un port d'Etat⁵.

Par ailleurs, en application des dispositions organiques, la compétence fiscale ressort de la collectivité territoriale, qui fixe par des délibérations l'assiette et le taux des différents droits. Il convient donc de souligner que l'Etat, en tant que gestionnaire du port, se trouve totalement dépourvu de l'instrument tarifaire, qui constitue l'un des leviers importants d'une politique de développement portuaire. Pourtant, selon l'article R5753-8 du code des transports «pour l'application de l'article R. 5321-2 à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'autorité chargée de fixer les taux des redevances mentionnées à l'article R. 5321-1 est le concessionnaire ou, en l'absence de concessionnaire, le préfet».

⁴ Coût, assurance et fret

⁵ Source : CGEDD/IGF/IGA, *Rapport sur l'évolution des ports des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon*, 2013

Actuellement, il existe donc des taxes portuaires qui semblent être de nature fiscale, car leur perception n'engage pas les bénéficiaires quant au fonctionnement du port. Pourtant, **le droit de port est une rémunération pour services rendus et non une taxe fiscale**⁶.

IV.1.C. Promotion et développement

Il n'y a que très peu de promotion et de supports de communication sur le port. Il n'existe pas de site internet dédié au port. Les différents usagers du port (ou potentiels clients) peuvent éprouver des difficultés à obtenir l'information nécessaire sur les conditions tarifaires du port, sur les démarches à effectuer et sur les services à disposition. Une mission sur la gouvernance portuaire du port de Saint-Pierre et Miquelon s'est tenue en mai-juin 2019, à la demande de trois Ministres (de l'Outre-Mer, des Comptes Publics et des Transports). Cette mission, confiée à deux experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général des finances (CEGEFI), vise à faire une proposition sur une nouvelle organisation de la gestion portuaire pour le port de Saint-Pierre et Miquelon en définissant la future structure porteuse de l'autorité portuaire.

IV.2. Infrastructures pour la pêche

Les **navires de pêche** à Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas soumis à une redevance d'équipement des ports de pêche. Dans le code des douanes de SPM, les navires de pêche immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon d'un tonnage inférieur à 500 unités de jauge nette sont exemptés de droits de quai.

Les navires de pêche artisanale ne sont pas regroupés au même endroit dans le port. Certains sont à l'anse à Rodrigues et d'autres sont au quai de l'Alysse. Les navires de pêche industrielle, plus grands, stationnent sur les quais autour de l'ancienne usine Interpêche (vues aériennes du port en Annexe 1). De ce fait, il n'existe pas d'emplacement géographique délimité qui puisse être qualifié de « port de pêche » à Saint-Pierre.

Actuellement, il n'existe pas d'acteur économique sur le territoire qui puisse acheter l'ensemble des débarquements de la pêche artisanale. Hormis l'usine de transformation du concombre de mer à Saint-Pierre inaugurée en 2017, la seule autre usine, basée à Miquelon, appartient au groupe Pêcheurs du Nord et est alimentée quasi exclusivement par ses propres chalutiers de pêche industrielle. Les pêcheurs-artistes de l'archipel se sont donc tournés vers les ports de Terre-Neuve depuis plusieurs années pour livrer notamment leur production de homard et de crabe des neiges, faute de débouchés localement. (source : http://cacima.fr/sites/default/files/images/Livvable_01_atlantiles-1.pdf).

Jusqu'en 2011, les pêcheurs de Saint-Pierre bénéficiaient d'une machine à glace et de chambres réfrigérées pour le stockage de leurs appâts au sein de l'usine de transformation *SPM Seafood International* à Saint-Pierre. Depuis la fermeture de cette usine, les pêcheurs à Saint-Pierre n'ont plus accès à ce type d'infrastructure. L'usine de transformation de Pêcheurs du Nord à Miquelon propose de la glace et des bacs uniquement aux pêcheurs qui lui livrent leur production.

⁶ Une décision du conseil constitutionnel n°76-92 L du 06/10/1976 reconnaît en effet aux droits de port le caractère de redevance pour services rendus et non celui des recettes fiscales.

V. Filière des produits de la mer

V.1. Sphère productive

V.1.a. Aquaculture

La production aquacole marine se limite actuellement à l'élevage de pétoncles géants par la société EDC dans la rade de Miquelon. Une activité d'élevage de moules, arrêtée depuis quelques années, est en cours de reprise.

Tableau 14 : Liste des entreprises d'aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon de 2000 à 2019

Nom entreprise	En activité	Date de création	Date d'arrêt de l'activité	Produits/Activité	Volume de production	dirigeant	nombre d'employés
Aquafutur	non	2002	?	projet de grossissement de morue à Saint-Pierre			
EDC (Elevage des Coquilles)	oui	En 2001. Rachat par le groupe Pêcheurs du Nord en 2017		Elevage de Saint-Jacques à Miquelon	En 2017, 88t de coquilles récoltées sur une zoneensemencée en 2012 avec 8 millions de juvéniles. En 2017, 4.6 millions de coquilles ont étéensemencées.	Pêcheurs du Nord (gérant site: Tony Hélène)	5 permanants et 20 saisonniers
Ferme aquacole du Nord	non	2009	?	produit des moules dans le Grand Etang de Miquelon	3t de moules/an		

Source : Elaboration personnelle

V.1.b. Pêche en mer

13 bateaux de pêche professionnelle ont été en activité en 2019. Onze pratiquent la pêche artisanale, et deux la pêche industrielle.

Tableau 15 : Récapitulatif de la flotte de pêche de SPM en 2019

Navire	caractéristiques navire					Position	Localisation	propriétaire embarqué	Propriétaire	Armement	Effectif total	Engins de pêche utilisés
	Longueur (m)	Jauge Brute	puissance motrice (CV)	Année de construction	Catégorie *							
Capajoel	11,99	30	350	1999	3	En activité	Saint-Pierre	oui	Patrick Josseaume		2	Arts dormants
Cap Percé	11,9	30	300	2000	3	En activité	Saint-Pierre	oui	Stéphane Poirier (Hebditch)		2	Polyvalent
Emeline	11,95	28,1	350	1989	3	En activité	Saint-Pierre	oui	Yohann Abraham		2 à 3	Polyvalent
Keravel	13,7	28	446	2002	2e restreinte 60 miles	En activité	Saint-Pierre	non	Jean Beauptuis	Korrigan	2	Polyvalent
Marcel Angie 3	19,8				2e restreinte 60 miles	En activité	Saint-Pierre	oui	Stéphane Poirier (Cusick)	Aquapêche SPM		Polyvalent
Jean-Christophe	13,72	34,4	300	1987	3	En activité	Saint-Pierre	non	Stéphane Poirier (Cusick)	Aquapêche SPM	3	Polyvalent
Marie-Laure	6,1	2,07	155		4	En activité	Saint-Pierre	oui	Joseph Admont		1	Arts dormants
Cap Jean	30,62				1	En activité	Saint-Pierre	non	Le Garrec/Tony Hélène (Groupe Pêcheurs du Nord)	French Shore		Arts traînants
Cap Marie	23,9	203,87 UMS	627		2	En activité	Saint-Pierre	non	Le Garrec/Tony Hélène (Groupe Pêcheurs du Nord)	French Shore	8	Arts traînants
K-BIO	10,33	4,3 UMS	386		4	En activité	Miquelon	oui	Raphaël Gaspard		1	Arts dormants
Aigle Noir	11,95	14,7	300		3	En activité	Miquelon	oui	Guillaume De Lizarraga		2	Polyvalent
Dauphin	12,83	21,9	177		3	En activité	Miquelon	oui	Réal Detchevery		2	Polyvalent
P'tit Dauphin	8,53	6,6	150		4	En activité	Miquelon	oui	Karl Detchevery		1	Arts dormants
Quentin	8,54	6,24	135	1999	4	Désarmé depuis été 2019	Miquelon	oui	Jean-Pierre Morel		1	Arts dormants
Miquelon	8,1				4	En activité	Miquelon		Jean-Guy Orsiny		1	Arts dormants

* Catégories de navigation :

Les navires de 4e catégorie ne peuvent pas s'éloigner à plus de 5 miles de la limite des eaux abritées où se trouve son port

Les navires de 3e catégorie ne peuvent pas s'éloigner de plus de 20 miles de la terre la plus proche

Les navires de 2e catégorie ne peuvent pas s'éloigner à plus de 200 miles d'un port ou d'un lieu où l'équipage puisse être mis en sécurité

Notes : Les jauges des navires sont exprimées en tonneaux pour la plupart, sauf pour les navires K-Bio et Cap Marie qui sont exprimées en « Universal Measurement System » (UMS).

Source : Service des Affaires Maritimes et Portuaires

V.1.c. Distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle

Un des critères de distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle repose sur le statut du propriétaire. La pêche est qualifiée d'artisanale lorsque le propriétaire du navire assure lui-même la fonction du patron de pêche. Toutefois, dans la pratique, les administrations utilisent en général le critère de longueur du navire pour différencier navires de pêche artisans et industriels.

A Saint-Pierre et Miquelon, la limite supérieure des navires de pêche artisanale a été fixée à 24 mètres⁷. Cependant, dans la base de données des captures tenue à jour par les Affaires Maritimes, c'est l'espèce pêchée qui détermine le caractère industriel ou artisanal de la pêche. Dans les statistiques de pêche, les captures d'un chalutier de 24,5 mètres sont tantôt industrielles durant l'hiver, tantôt qualifiées d'artisanales l'été lorsque ce navire cible notamment le concombre de mer.

V.2. Chiffre d'affaires de la pêche

V.2.a. Poids de la pêche artisanale

En raison de la mobilité des espèces, de la surface restreinte de la ZEE, et des débouchés instables (fermetures d'usines de transformation), les captures de la pêche artisanale locale connaissent des variations importantes.

La pêche artisanale représente ces dernières années plus de la moitié du poids total des débarquements de l'ensemble de la pêche (voir tableau).

Tableau 16 : Part de la pêche artisanale dans le total des captures à Saint-Pierre et Miquelon

Année*	Total des captures** (tonnes)	Captures de la pêche artisanale	Part artisanale
2014	2680,2	1223,2	45,6%
2015	3321,9	1859,9	56,0%
2016	2842,6	1661,6	58,5%
2017	2337,9	1735,8	74,2%

*Les captures annuelles sont comptabilisées de avril n à mars n+1

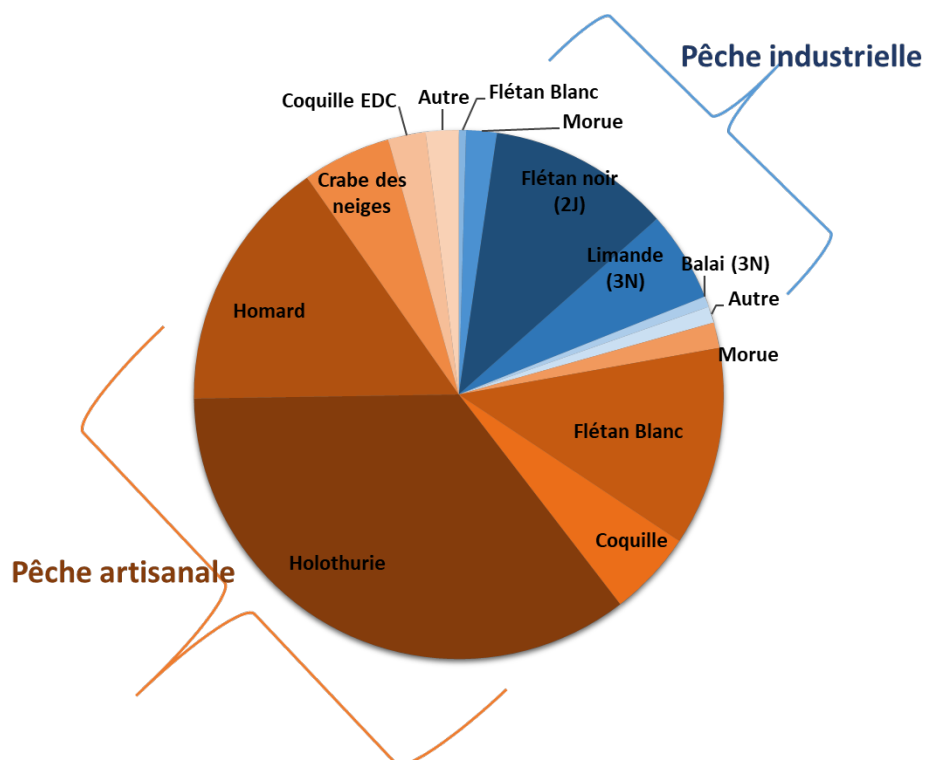
** Les captures de la pêche industrielle incluent les captures « industrielles » dans le 3Ps, dans le 2J, les captures de l'Atlantic Odyssey et les captures OPANO

Source : Affaires Maritimes de Saint-Pierre et Miquelon

⁷ Cour des Comptes, *La filière de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon : un avenir incertain*. Rapport public annuel 2016

Par ailleurs, puisque la pêche artisanale cible des espèces à plus forte valeur ajoutée (crustacés, mollusques et poissons à forte valeur commerciale) comparé à la pêche industrielle (poisson plats majoritairement), **la valeur totale débarquée par la flotte artisanale est 4 fois plus élevée que celle de la pêche industrielle** selon les estimations sur la saison 2017-2018 (voir ANNEXE 2 pour le détail des calculs de la valeur débarquée de la pêche artisanale et de la pêche industrielle en 2017-2018).

Figure 9 : Répartition de la valeur des débarquements estimée entre les captures de la pêche artisanale et industrielle pour la saison 2017-2018



Source : élaboration propre

V.2.B. Pêche industrielle

L'armement boulonnais Le Garrec et Cie a repris en 2017 le Pôle Pêche de Miquelon. Rebaptisé « *Pêcheurs du Nord* », ce groupe halieutique installé à SPM comprend quatre entités :

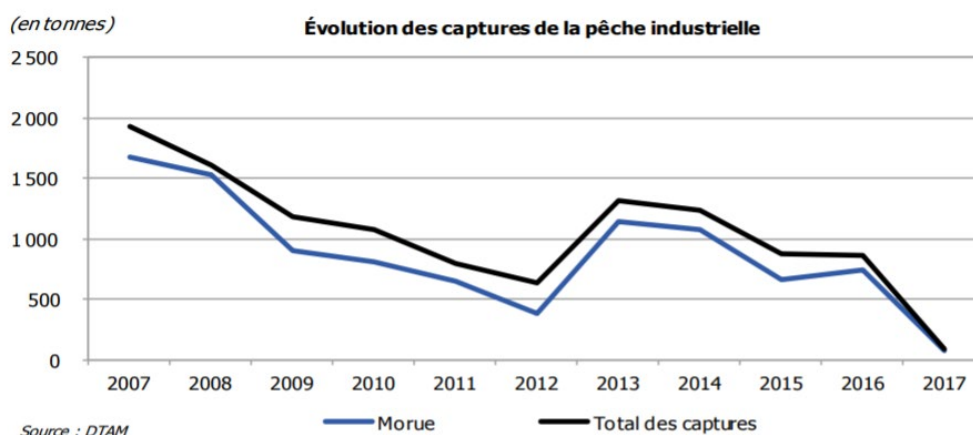
- EDC, spécialisé dans la coquille Saint-Jacques
- French Shore, armement industriel comprenant 2 chalutiers
- La SNPM, une usine de transformation des produits de la mer à Miquelon
- Une nouvelle usine à Saint-Pierre spécialisée dans la transformation des concombres de mer (détenue à 50% avec la société canadienne *Ocean Pride*)

Les captures de la pêche industrielle se sont effondrées ces dernières années (graphique ci-dessous). Malgré la reprise par le Groupe Le Garrec de l'armement industriel et de l'usine de transformation à Miquelon en 2017, la pêche industrielle affiche toujours de mauvais résultats. « Les chalutiers *Cap Jean* et *Cap Marie* sont à la peine et la saison 2018-2019 ne sera pas encore celle qu'espérait l'armement Le Garrec » peut-on lire dans les informations locales

(source : <https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/debut-saison-peche-difficile-armement-legarrec-695110.html>)

En 2018, Le Groupe *Pêcheurs du Nord* (Le Garrec) demande et obtient un quota de concombre de mer pour son chalutier, le *Cap Marie*.

Figure 10 : Evolution des captures de la pêche industrielle



Sources : DTAM

V.2.C. Quotas « périphériques »

Il est de coutume d'attribuer les quotas OPANO – Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest - disponibles mais inaccessibles aux navires de pêche en activité à SPM (car en général trop éloignés) à un armement de pêche local qui se chargera de les vendre à des armements étrangers. Les recettes de ces ventes, pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros, reviennent à l'entreprise qui les a vendus. La procédure d'attribution des quotas OPANO n'est précisée dans aucun document. Le montant des ventes n'est donc pas rendu public.

V.3. Gestion de la filière pêche

V.3.A. Accès aux ressources halieutiques sous gestion « franco-française » dans la ZEE de SPM

Sur *Décret préfectoral fixant les mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques dans les eaux territoriales et la zone économique au large des côtes de Saint-Pierre-et-Miquelon* : « Les licences sont délivrées par le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, après avis d'une commission de gestion et de conservation des ressources halieutiques dont la composition est fixée par arrêté du préfet. »

Le préfet peut, en considération des ressources halieutiques, limiter par arrêté le nombre des licences susceptibles d'être accordées et les attribuer en tenant compte : des TAC, des antériorités de pêche, du type de navire, et de l'intérêt de l'exploitation de ces navires pour les besoins économiques et sociaux de l'archipel.

La durée de validité d'une licence ne peut excéder celle d'une campagne de pêche ou du temps nécessaire à la capture des quantités autorisées et au maximum celle d'une année civile.

C'est aussi le préfet qui répartit localement les quotas entre les différents navires auxquels il a délivré des licences. Cette répartition se fait selon les mêmes critères que ceux prévus pour l'attribution des licences.

Récemment, un système de réajustement des quotas individuels en cours de saison est pratiqué. Un premier quota est attribué en début de saison à chaque pêcheur et des quotas supplémentaires sont attribués aux pêcheurs avant la fermeture de la saison de l'espèce visée.

Les pêcheurs artisans ont pour usage de demander toutes les licences de pêche possible chaque année, pour s'assurer d'avoir la possibilité de pêcher d'autres espèces au cas où l'espèce habituellement ciblée ne serait pas présente. La simple demande de licence attribue un certain avantage lorsque le critère d'antériorité de pêche est considéré. Les quotas et licences de pêche sont délivrées aux navires de pêche sans contrepartie financière.

La régulation de l'accès à la ressource halieutique est déterminée par le préfet, représentant l'Etat sur le territoire, mais des mesures économiques de soutien à la pêche sont attribuées par la Collectivité Territoriale. La CT attribue des primes à la production en fonction du tonnage débarqué, modulée par un coefficient multiplicateur attribué par espèce.

V.3.B. Soutien logistique à la pêche artisanale

La filière pêche à SPM ne bénéficie pas du soutien logistique de France Filière Pêche (FFP) car le statut de PTOM ne leur en donne pas l'accès.

Il y a eu plusieurs tentatives de regroupement des artisans-pêcheurs au sein d'association. Les postes d'animateurs de ces associations ont toujours été financés à 100% sur fonds publics. Depuis octobre 2018, l'Organisation des Pêcheurs Artisans Professionnels (OPAP) n'a plus d'animateur suite à la suspension de son financement par la Préfecture (50%) et par la Collectivité Territoriale (50%).

Depuis la fermeture de *SPM Seafood International* en 2011 et *Les Nouvelles Pêcheries*, l'atelier de conditionnement du crabe des neiges, en 2010, il n'existe plus d'intermédiaire au niveau local qui puisse acheter la majorité des débarquements de la pêche artisanale.

Le statut des données sur les pêches maritimes à SPM est précisé en ANNEXE 4.

V.4. Entreprises de transformation des PDM

Entre 2008 et 2011, trois dépôts de bilan de sociétés de transformation de produits de la mer (PDM) ont eu lieu à Saint-Pierre. Les différentes entreprises de transformation qui ont existé sur l'archipel depuis les années 2000 sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

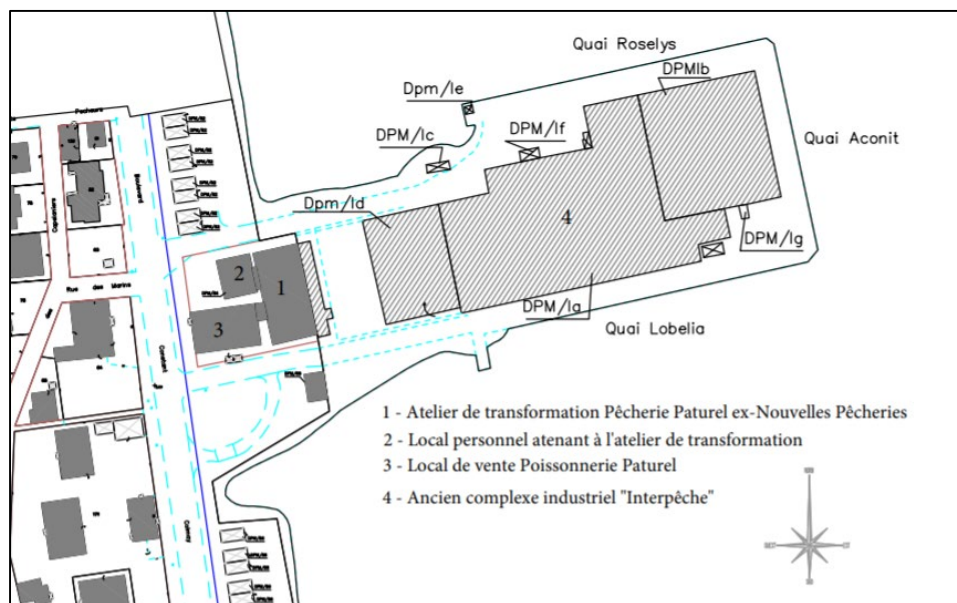
Tableau 17 : Informations relatives aux ateliers de transformation de produits de la mer à Saint-Pierre et Miquelon de 2000 à 2019

Localisation	Nom entreprise	En activité	Date de création	Date d'arrêt de l'activité	Produits/Spécialités	Volume de production	surface atelier	dirigeant	nombre d'employés	
Saint-Pierre	Zone 4*	Interpêche	non	1971	2008	Morue Congelée	Usine initialement conçue pour traiter 40 000 tonnes de poissons vifs par an	7 660 m ² (y compris entrepôt frigo et locaux annexes)		Ne traitait plus que 1 900 tonnes de morue en 2007 mais employait encore 66 permanents et 6 saisonniers
		SPM Seafood International	non	2009	2011	Surgélation de poissons (morue essentiellement) + transformation des produits de la pêche artisanale	2 300 t			46 permanents
	Zones 2 et 3*	Pêcheries Paturel	Changement d'activité en 2017	1982 avec recapitalisation en 2011	Rachat en 2015 par le pôle halieutique de Miquelon, puis en 2017 par le groupe Le Garrec	Fumage de poissons + poissonnerie		594m ² (atelier de 193m ² et poissonnerie de 401m ²)		
		Poissonnerie Paturel	oui	2017 (Poursuite de l'activité des Pêcheries Paturel)		Fumage de poissons + poissonnerie et traiteur produits de la mer			Tony Hélène (gérant site: Benjamin Hélène)	5 employés (dont un cuisinier/traiteur)
	Zone 1*	Les Nouvelles Pêcheries	non	1996	2010	Cuisson et surgélation du crabes des Neiges		764m ²		
		Pêcheries Paturel	oui	2017		Traitement du concombre de mer	1300 t/an		Pêcheurs du Nord/ Ocean Pride (gérant: Tony Hélène)	entre 15 et 30 pendant 7 mois par an
		Maison Audouze	oui	Conserves "Mon Chef" en 2013		charcutier-traiteur et conserverie artisanale sous la marque déposée "Mon Chef"			Jean-Patrick Audouze	1 pers. pour les conserves "Mon Chef"
	Miquelon	SNPM (Société Nouvelle des Pêches de Miquelon)	oui	En 2000. Rachat par le groupe PdN en 2017		Surgélation de poissons plats, de noix de Saint-Jacques et mollusques + salage de la morue		3 600m ²	Pêcheurs du Nord (gérant site: Tony Hélène)	14 permanents et de 15 à 25 saisonniers
		Ferme de l'Ouest	oui	2005		Conserves à base de canard et quelques conserves à base de produits de la mer (ex: mousse de homard, rillettes de noix de Saint-Jacques)	10 à 12 t	176m ²	Thierry Gautier	3 (+ 1 ou 2 en fin d'année)

* Voir la carte ci-dessous pour le détail des zones

Sources : D'après Knockaert C. & al, *Mission d'expertise sur la restructuration de la filière pêche à Saint Pierre et Miquelon* (2012), avec réactualisation des données.

Figure 11 : Plan du Môle Frigorifique à Saint-Pierre (ou « Quais Interpêche ») avec numérotation des différentes zones d'activité de transformation des produits de la mer



Source : D'après un extrait du plan cadastral de Saint-Pierre récupéré dans les pièces annexes du dossier *Entreprise Pêcheurie Paturrel SARL - Dossier ICPE 04-2018 (2018)*, Groupe Pêcheurie du Nord. Lien URL : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/content/download/5419/43566/file/Groupe%20P%C3%A4cheurie%20du%20Nord%20-%20Entreprise%20P%C3%A4cheries%20Paturrel%20SARL%20-%20Dossier%20ICPE%2004-2018%20final.pdf>

VI. Tourisme

VI.1. Flux touristiques

Les flux des touristes de nationalité française ne sont pas comptabilisés par la Police aux Frontières (PAF) et donc ne sont pas pris en compte dans les données sur la fréquentation touristique.

Afin d'accéder à l'archipel, la voie maritime est privilégiée par les touristes étrangers.

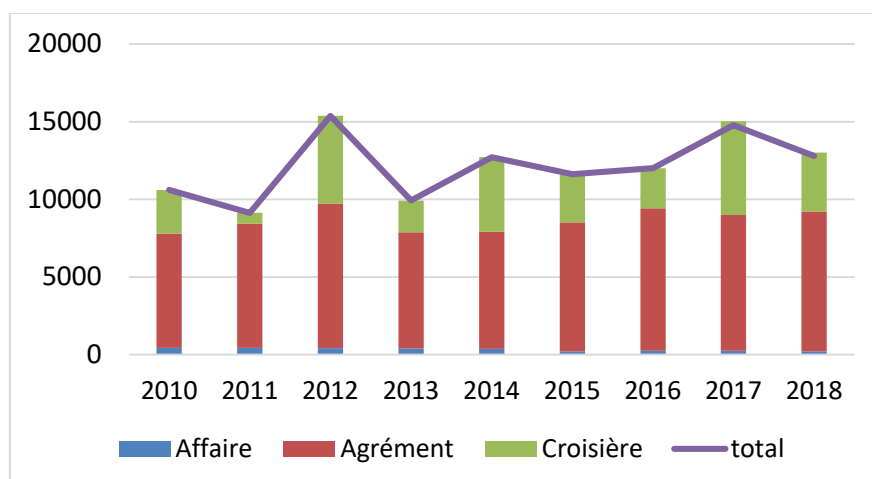
Tableau 18 : Composition de la fréquentation touristique étrangère (croisiéristes inclus), en nombre d'entrée sur le territoire enregistré, par voie d'entrée

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Voie maritime	8 208	10 698	9 884	9 950	12705	10 805
Voie aérienne	1 725	2 028	1 732	2 057	2069	1 987
Total touristes de nationalité étrangère	9 933	12 726	11 616	12 007	14 774	12 792

Source : Police aux Frontières (PAF)

Pour l'essentiel, la fréquentation touristique concerne du tourisme d'agrément, et dans une moindre mesure du tourisme de croisière (voir Annexe 6).

Figure 12 : Evolution du nombre de touristes étrangers à Saint-Pierre et Miquelon, selon le type de tourisme



Source : D'après les données de la Police aux Frontière (PAF)

La saison touristique 2017 a été marquée par un record du taux de croisiéristes dans l'ensemble des touristes (41%). En 2018, 14 paquebots ont fait escale comptabilisant environ 3 788 passagers (contre 6 045 passagers sur 18 escales en 2017). Les membres d'équipage des paquebots ne sont pas comptabilisés dans les données de fréquentation touristique.

Il existe 4 musées sur l'archipel. La fréquentation du musée de l'Arche de la Collectivité Territoriale est détaillée ci-dessous.

Tableau 19 : Descriptif des musées de l'archipel

Nom	Lieu	Ouverture	Capacité d'accueil	Thématique
l'Arche	Saint-Pierre	toute l'année		Diverses expositions temporaires sur l'histoire de l'archipel. Le musée abrite en même temps le service des Archives.
Héritage	Saint-Pierre	mi-juin à mi-septembre	15 personnes par tour	Met en scène des objets témoignant de l'évolution sociale, économique et religieuse des deux derniers siècles.
Archipélitude	Ile-aux-Marins	mai à octobre	5 minimum	Héberge une partie des collections de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Archipel : objets d'autrefois, illustrant les coutumes de vie et les savoir-faire traditionnels, dans une ambiance d'époque.
Musée de Miquelon	Miquelon	juin à septembre	5 personnes	Sur les origines acadiennes des habitants de l'île de Miquelon.

Source : site internet de la Direction Tourisme <http://www.spm-tourisme.fr/que-faire/culture/musees/>

Tableau 20 : Fréquentation du musée de l'Arche

	2016	2017	2018
Nombre global de visiteurs	4238	4 711	3 629
Dont visites libres du Musée	1 324	1 530	1 793
Dont visites guidées Musée	1 674	802	378
Dont expositions temporaires	1 018	1 261	
Dont forfaits			32
Dont visites en circuits	780	1 118	1426*

Sources : Rapports annuels 2016, 2017 et 2018 de la Collectivité Territoriale

* Détails des types de circuits vendus en 2018 : Architecture et patrimoine (237), la Prohibition (130), l'Île-aux-Marins (521), circuit pour la croisière (456), circuits courts (le cimetière, l'architecture traditionnelle, territoire de France ou Saint-Pierre port de pêche) (82).

VI.2. Structures d'accueil

L'archipel ne compte que 11 établissements hôteliers, dont 9 à Saint-Pierre et 2 sur l'île de Miquelon. Parmi ces structures d'accueil, on dénombre 3 hôtels, les autres étant des établissements de types auberges et « Bed and breakfast ». Au total, l'archipel a une capacité de 102 chambres disponibles à Saint-Pierre et 9 à Miquelon (IEDOM,2017).

L'offre hôtelière atteint ses limites lors des pics d'activité saisonniers des mois de juillet et août. Cette tension sur l'offre en pleine saison est néanmoins complexe à surmonter dans la mesure où les taux de remplissage des hôtels peuvent atteindre des niveaux très bas hors saison, ce qui peut freiner l'émergence de nouvelles structures.

Un nouvel hôtel 4 étoiles, comprenant 16 chambres, devrait ouvrir en 2021 sur Saint-Pierre.

Tableau 21 : Capacité hébergement en 2019

Hébergements	Capacité (Chambres)	Capacité (Lits)
Saint-Pierre		
Auberge Saint-Pierre	9	11
Auberge Quatre-Temps	8	10
Hôtel Jacques Cartier	9	14
Hôtel du Vieux Port	43	59
Nuits Saint-Pierre	5	5
Bed and Breakfast Albistur	1	1
Chez Corinne	2	2
Presbytère	5	5
Chez Marie-Jo	3	3
Chez Marion	3	3
Pension B. Dodeman	3	3
La Taie n'Art d'Hier	3	3
Le Central	2	2
Locappart SPM	8	12
L'appartement d'Alex	2	2
La maison Rose	3	3
Maison à Saint-Pierre	2	3
Maison de campagne à Saint-Pierre	1	1
Studio Saint-Pierre (SCI Fabellis)	1	1
Studio 2 Saint-Pierre (SCI Fabellis)	1	1
La maison Bleue	3	3
Chez Mine	2	2
La Maison SPA	2	21
La Maison Marie-Ange	4	24
Miquelon		
L'auberge de l'île	6	6
L'anjélie	2	2
L'insulaire	4	6
La passerelle	1	1
Total	138	209

Source : Collectivité Territoriale

VI.3. Développement et promotion du tourisme

En 2016, le Conseil Territorial a procédé à la reprise en régie directe des missions touristiques jusque-là confiées au Comité Régional du Tourisme (CRT). La Direction Tourisme gère la promotion du territoire, le développement touristique et la gestion commerciale.

En 2017, la Collectivité Territoriale (CT) a signé un partenariat avec la société d'économie mixte Legendary Coasts, l'agence de promotion de la région Est de Terre-Neuve et Labrador. Ce partenariat permet de mieux promouvoir l'archipel auprès des touristes à Terre-Neuve et Labrador et renforce la coopération régionale dans le domaine touristique.

Lancée à l'initiative de la Collectivité Territoriale, la marque de destination touristique « Saint-Pierre & Miquelon des îles d'exception » a été dévoilée à la population en juin 2017. L'objectif est de permettre aux îles de Saint-Pierre et Miquelon d'être mieux identifiées et d'avoir une image plus dynamique auprès des cibles touristiques extérieures.

La CT propose aux associations et aux commerçants d'utiliser gratuitement cette marque qui est dotée d'un code de marque et d'une boîte à outils de supports graphiques, sémantiques et photographiques. Un peu plus d'un an après son lancement, la marque territoriale rassemble 37 partenaires en 2018 et 54 en 2019.

La marque est attribuée par arrêté du Président de la Collectivité Territoriale après avis favorable du Comité de Marque créé à cet effet. Ce dernier est chargé de statuer sur les demandes d'adhésion déposées via le formulaire en ligne sur www.spm-tourisme.com.

Encadré 3 : Profil des visiteurs selon l'enquête à bord des ferries de Saint-Pierre et Miquelon en 2018 (trajet entre Saint-Pierre et Fortune)

1 530 répondants

- La moitié a 60 ans et plus, le tiers a entre 45 et 59 ans
- La moitié des visiteurs viennent en couple, 22 % famille, 16 % en groupe
- 90 % Canadiens (principalement Terre-Neuve, Québec et Ontario), 7 % Américains, 2 % Français
- Durée moyenne du séjour : 1 à 2 jours
- 77 % séjournent à l'hôtel, 16 % en chambre d'hôte, 2 % en maison/appartement et 2 % chez des proches
- 84 % en 1ère visite

À noter qu'aucune statistique n'est faite sur les entrées des français non-résidents sur le territoire.

Source : Rapport annuel d'activité 2018, Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

Lien : http://www.spm-ct975.fr/fileadmin/user_upload/pdf/RAPPORT_ACTIVITE_2018_-_SEANCE_OFFICIELLE_18_JUIN_2019.pdf?fbclid=IwAR0uj2sOszfXwuR-uH6WfbZSXa_-7wCKQP1wagebRYNf4MLzSh7P0pBVjQg

VII. Commerce extérieur

VII.1. Balance commerciale de Saint-Pierre et Miquelon

La balance commerciale est structurellement déficitaire compte tenu de l'importance des importations face aux faibles exportations.

En 2017, l'ouverture d'une usine de traitement du concombre de mer à Saint-Pierre, par la *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM) en partenariat avec *Ocean Pride* basé en Nouvelle-Écosse (Canada), a permis d'accroître les exportations des produits de la mer (PDM). Le déficit de la balance commerciale s'améliore donc en 2018 (-9,2 %) passant de 83,7 millions d'euros à 76,0 millions d'euros (IEDOM, rapport annuel 2018).

Les débarquements de produits de la mer à Terre-Neuve par les navires de pêche artisanale de l'archipel ne sont pas comptabilisés dans les statistiques douanières françaises. Dans le tableau ci-dessous, sont indiquées les quantités pêchées et celles débarquées au Canada en 2018 de crabe des neiges et de homard déclarées dans les logbooks. Dans la base de données des exportations du service des Douanes, les quantités déclarées à l'exportation de ces 2 espèces sont très en deçà des quantités débarquées au Canada. La valeur des exportations de produits de la mer demeure donc sous-estimée.

Tableau 22 : Quantités (en kilogrammes) de crabe des neiges et de homard pêchées à Saint-Pierre et Miquelon, débarquées au Canada et déclarées à l'exportation pour l'année 2018

	Crabe des Neiges	Homard
Production totale (source : Affaires Maritimes)	86 317	27 203
Débarquements au Canada (source : Affaires Maritimes)	84 073	17 692
Exportations (source : service des Douanes)	2 800	5 937

Source : réalisation personnelle d'après les données des Affaires Maritimes et services des Douanes

VII.2. L'Accord économique et commercial global

L'Accord économique et commercial global (AECG) ou CETA (Comprehensive Economic Trade Agreement, en anglais) vise à faciliter les échanges commerciaux entre le Canada et l'Union européenne (UE) par l'élimination de la quasi-totalité des barrières tarifaires existant entre les deux parties. Les PTOM (Pays et territoires d'outre-mer) ne font pas partie de l'Union européenne, bien qu'ils fassent partie de leur Etat membre de rattachement. En tant que PTOM, Saint-Pierre et Miquelon n'est donc pas couvert dans le traité Canada/Union Européenne car ce dernier est considéré comme un territoire commercial autonome. Avant la signature de l'AECG, l'UE imposait sur les importations de PDM du Canada des droits de douane moyens de 11%, mais pouvant atteindre jusqu'à 25%⁸. Avec l'AECG, près de 96 % des lignes tarifaires de l'UE relatives aux PDM sont désormais exemptées de droits de douane. La totalité de ces lignes tarifaires seront en franchise de droits sept ans après l'application provisoire de l'Accord.

⁸ Gouvernement du Canada, *Débouchés et avantages de l'AECG pour les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer*. Récupéré sur : <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/agreements-accords/ceta-fish-seafood-2016-fra.pdf>

VII.3. Mesures non tarifaires sur les produits de la mer exportés par SPM

Bien que des accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC) soutiennent l'harmonisation des normes de qualité et de sécurité alimentaires sur les lignes directrices de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), ils permettent également aux pays d'adopter des mesures renforcées s'ils le jugent nécessaire ou s'il y a une base "scientifique" pour le faire (FAO 2011).

VII.3.A. Normes sanitaires pour l'exportation de PDM vers l'Europe

Les PTOM ne font pas partie du territoire de l'Union européenne. Cependant, des préférences commerciales unilatérales leur sont accordées (les produits originaires des PTOM importés dans l'Union ne sont pas soumis aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives).

La base **Impadon** regroupe l'ensemble de la réglementation et des conditions sanitaires pour l'importation des animaux vivants et des produits d'origine animale, des végétaux et des produits végétaux, provenant des pays tiers vers l'Union européenne :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwjU74GDrafhAhUDtlkKHWQ_BeoQFjAAegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fteleprocedures.franceagrimer.fr%2Fimpadon&usg=AOvVaw17BpKQArDa37kZXjUPUi25

La liste des établissements pouvant exporter des Denrées Animales ou d'Origine Animale (DAOA) vers l'Union Européenne par catégorie de produits éligibles est accessible via le lien suivant :

https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/non_eu_listsPerCountry_fr.htm#

IV.3.B. Normes sanitaires pour l'exportation de PDM vers le Canada

Saint-Pierre et Miquelon doit traiter en direct avec les autorités canadiennes pour toute demande d'exportation. Les produits de la pêche non transformés, autres que les mollusques bivalves, tuniciers et échinodermes, peuvent être envoyés sans certificat sanitaire émis par le service concerné de la DTAM dans la plupart des cas. Les autres produits à base de produits de la mer ne peuvent être exportés faute d'accord avec l'ACIA.

Encadré 4 : Exemple de l'exportation de bulot vivant de Saint-Pierre et Miquelon vers le Canada

Suite à un refus de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) de la débarque de bulot d'un navire de SPM dans le port de Fortune (Canada) en 2009, un « flou réglementaire » lié au statut particulier de l'archipel a été identifié. En effet, l'ACIA exigeait que les entreprises de SPM soient inscrites sur la « liste d'établissements autorisés à exporter les mollusques bivalves vivants sur le Canada » afin de pouvoir accéder au marché canadien. Cependant il n'était pas possible de se soumettre aux exigences de l'ACIA dans la mesure où SPM est considéré comme un pays tiers vis-à-vis de l'Europe et de la France sur ces questions.

Pour régler cette situation, les services de la DTAM ont rédigé et soumis un protocole qui a été jugé acceptable par l'ACIA (courrier du 11 mai 2012) et le Préfet rédigea ensuite un arrêté préfectoral *fixant les règles sanitaires relatives à la pêche au buccin (Buccinum undatum) destiné à être livré vivant aux usines de transformation du Canada*, dont 3 articles de cet arrêté sont insérés ci-dessous :

ARTICLE 5 : Les unités de pêche autorisées par l'autorité compétente à pratiquer la pêche aux buccins (Buccinum undatum) destinés à être livrés vivants aux usines de transformation du Canada s'engagent à respecter les procédures établies entre Saint-Pierre et Miquelon et l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments ;

ARTICLE 6 : Les unités de pêche autorisées par l'autorité compétente à pratiquer la pêche aux buccins (Buccinum undatum) destinés à être livrés vivants aux usines de transformation du Canada ont l'obligation de faire analyser chaque marée préalablement à leur débarque dans un port canadien. Ces analyses de recherche des phycotoxines sont des auto-contrôles à la charge des unités de pêche;

ARTICLE 7 : Les résultats des analyses réalisées à l'aide des tests chimiques « Jellet » ou ELISA par le laboratoire du Service Alimentation de la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer sont fournis à titre indicatif pour permettre la débarque dans un port canadien. Ils ne se substituent pas aux analyses officielles de libération de lots réalisées par le laboratoire inovalys de Nantes en France métropolitaine.

Le **Système automatisé de référence à l'importation (SARI)** montre les exigences d'importation au Canada pour les produits réglementés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : <http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-aquatiques/importation/sari/fra/1300127512994/1326599589537>

Références

- CGEDD et IGA. (2015). *Rapport sur la desserte maritime « Fret » de Saint-Pierre et Miquelon*.
- Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). (2016). *Etude de la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon*. Récupéré sur <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/content/download/4546/27746/file/Rapport%20CGEDD%20desserte%20a%C3%A9rienne%20SPM.pdf>
- Cour des comptes. (2012). *Rapport public annuel, Les défiscalisations « Girardin » en faveur de l'outre-mer*. Récupéré sur https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/Defiscalisations_girardin_pour_outre_mer.pdf
- IEDOM Saint-Pierre et Miquelon. (2018). *Rapport annuel 2017*. Récupéré sur https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra_iedom_spm_2017.pdf
- IEDOM Saint-Pierre et Miquelon. (2019). *Rapport annuel 2018*. Récupéré sur https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2018_spm.pdf
- INSEE Première. (n° 731 - août 2000). *Le recensement de la population à Saint-Pierre-et-Miquelon*.
- Inspection Générale de l'Administration (IGA), Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). (2015). *La desserte maritime « fret » de Saint-Pierre et Miquelon*. Récupéré sur <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/content/download/3939/23822/file/Rapport%20sur%20la%20desserte%20maritime%20fret%20de%20Saint-Pierre-et-Miquelon.pdf>
- Knockaert, C., Le Fur, B., Du Payrat, T., & Bonniou, Y. (2012). *Mission d'expertise sur la restructuration de la filière pêche à Saint Pierre et Miquelon*. Récupéré sur <https://archimer.ifremer.fr/doc/00117/22798/>
- Pierre, E. (1982, novembre). Le recensement à Saint-Pierre-et-Miquelon. *Economie et statistique*(n°149), pp. 13-16.
- Portail du droit Outre-Mer*. (s.d.). Récupéré sur <https://www.drom-com.fr/>
- Synthèse de l'atelier « Le statut de Saint-Pierre et Miquelon »*. (s.d.). Récupéré sur http://archives.etatsgenerauxdeloutremer.fr/sites/default/files/saint-pierre_miquelon_statut.pdf

Annexes

SOMMAIRE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : Vues aériennes du port de Saint-Pierre et Miquelon

ANNEXE 2 : Estimations de la valeur débarquée par la pêche artisanale et la pêche industrielle pour la saison 2017-2018

ANNEXE 3 : Tableau des « coefficients matière » de l'aide à la production

ANNEXE 4 : Statut des données disponibles sur les pêches maritimes

ANNEXE 5 : Nombre annuel de rotations et de passagers par lignes maritimes

ANNEXE 6 : Nombre de touristes étrangers à Saint-Pierre et Miquelon

ANNEXE 1 : Vues aériennes du port de Saint-Pierre et Miquelon Saint-Pierre



Miquelon



Source : DTAM

ANNEXE 2 : Estimations de la valeur débarquée par la pêche artisanale et la pêche industrielle pour la saison 2017-2018

Estimation de la valeur débarquée par la pêche artisanale¹ en 2017 (d'avril 2017 à mars 2018)

Espèces	\$CAN/ livre (source DFO)	€/kg	Quantités pêchées poids vif (en kg) (source: Affaires Maritimes)	Coefficient matière entre poids vif et poids net (source: Affaires Maritimes)	Quantités débarquées poids net (en kg) (poids vif/coeff)	Valeur totale en € (quantité débarquée X prix)
Morue de l'Atlantique	0,63*	0,92	50 533	1,20	42 111	38 768
Eglefin	0,48*	0,70	11 977	1,17	10 237	7 154
Sébaste	0,43*	0,64	94	1,10	85	54
Flétan Atlantique	5,00*	7,33	55 792	1,35	41 327	302 946
Plies**	0,32*	0,46	30 715	1,00	30 715	14 251
Raie	0,11*	0,16	149 242	2,81	53 111	8 422
Baudroie d'Amérique	0,34*	0,51	6 328	1,20	5 273	2 663
Hareng, Atlantique	0,16*	0,24	50	1,00	50	12
Maquereau	0,30*	0,44	3 237	1,00	3 237	1 421
Capelan	0,14*	0,21	635	1,00	635	134
Pétoncle géant (coquille)	1,19*	1,75	74 451	1,00	74 451	130 194
Buccin (bulot)	0,97*	1,42	257	1,00	257	365
Encornet	0,75*	1,10	7 477	1,00	7 477	8 212
Holothurie	0,50*	0,73	1 198 033	1,00	1 198 033	876 005
Homard américain	7,16*	10,51	36 822	1,00	36 822	386 835
Crabe des neiges	4,39*	6,45	20 902	1,00	20 902	134 790
Œufs de lompe	1,14*	1,68	811	3,31	245	411
saumon		12,00	650	1,15	565	6 783
coquilles EDC		0,65	87 765	1,00	87 765	57 047
TOTAL			1 735 771		1 613 299	1 976 468

Source : Elaboration propre à partir des données de la SNPM, Affaires Maritimes et MPO

¹ La pêche artisanale se compose des débarquements des navires : Aigle Noir, Capajoël, Cap Percé, Corsica, Dauphin, Emeline, K BIO, Marcel Angie II, Marie Laure, Miquelon, P'tit Dauphin, Quentin, Tommy Evan. La pêche est effectuée uniquement à l'intérieur de la ZEE de SPM.

* Prix moyens à Terre-Neuve en 2017. Source : http://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/publications/reports_rapports/Land_Nearshore_Debarquer_Pres_De_La_Cote_2017_fra.htm

Taux de change appliqué : 1 Euro = 1,5014 Dollars canadiens le 31/10/2017

** Les plies comprennent la plie canadienne, plie grise, limande à queue jaune et la plie rouge.

Estimation de la valeur débarquée par la pêche industrielle² d'avril 2017 à mars 2018

Espèces	Prix SNPM 2018 en euro/kg débarqué (source : SNPM)		quantités pêchées poids vif (en kg) (source: Affaires Maritimes)	Coefficient matière entre poids vif et poids net (source: Affaires Maritimes)	Quantités débarquées poids net (en kg) (poids vif/coeff)	Valeur totale (quantités débarquées X prix)	
	grade A	grade B				estimation maximale (que du grade A)	estimation moyenne (moyenne prix grade A et B)
Balai (limande)	0,65	0,33	107	1	107	70	52
Eglefin (Anon)	0,70	0,35	5 404	1,17	4 619	3 233	2 425
Flétan Atlantique	4,00	2,00	4 969	1,35	3 681	14 723	11 042
Lieu noir	0,70	0,35	680	1,19	571	400	300
Lotte	3,00	1,50	1 715	1,2	1 429	4 288	3 216
Morue	0,85	0,43	87 147	1,2	72 623	61 729	46 478
morue barbue	0,62*	0,62	134	1,2	112	70	70
plie grise	0,65	0,33	4 699	1	4 699	3 054	2 303
Raie	0,75	0,38	49 603	2,81	17 652	13 239	9 974
Sébaste (rouget)	0,65	0,33	317	1,1	288	187	141
Flétan noir (2J)	2,74*	2,74	116 536	1,15	101 336	277 355	277 355
Morue (3N)	0,85	0,43	8 151	1,2	6 793	5 774	4 347
Limande (3N)	0,65	0,33	280 153	1	280 153	182 099	137 275
Flétan Blanc (3N)	4,00	2,00	82	1,35	61	243	182
Balai (3N)	0,65	0,33	33 502	1	33 502	21 776	16 416
Raie (3N)	0,75	0,38	8 895	2,81	3 165	2 374	1 788
TOTAL			602 094		530 790	590 614	513 364

Source : Elaboration propre à partir des données de la SNPM, Affaires Maritimes et MPO

² La pêche industrielle est composée ici des débarquements des navires : Béothuk, Cap Marie, Southern Mariner, Guardian Gale. Les zones de pêche prises en compte sont le 3PS, 2J et 3N (Classification selon les tableaux élaborés par le service des Affaires Maritimes de SPM)

* Prix moyens à Terre-Neuve en 2017. Source : http://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/publications/reports_rapports/Land_Nearshore_Debarquer_Pres_De_La_Cote_2017_fra.htm

ANNEXE 3 : Tableau des « coefficients matière » de l'aide à la production

COEFFICIENTS MATIÈRE			
Nom des Espèces		Transformation	
Officiel abrégé	Admis	Présentation	Coefficient
Balai	Plie canadienne	Eviscéré	1.10
		Etêté	1.43
		Entier	0.7
Baudroie	Lotte	Etêté	3.25
		Entier	1
Buccin	Bulot	Entier	1
Coquille St Jacques		Noix	11.50
		Entier	1
Crabe des Neiges		Entier	1
Eglefin	Anon	Eviscéré	1.17
		Etêté	1.38
Encornet		Entier	1.50
Flétan Blanc		Eviscéré	1.11
		Etêté	1.35
		Entier	1
Flétan Noir	Turbot	Eviscéré	1.10
		Etêté	1.15
		Entier	0.7
Holothurie	Concombre de Mer	Entier	1
Homard		Entier	4
Lieu noir	Merlu, Colin	Eviscéré	1.19
		Etêté	1.38

Limande	Carrelet	Eviscéré	1.10
		Etêté	1.50
		Entier	0.7
Lompe		Rogue	3.31
Morue	Cabillaud	Eviscéré	1.24
		Etêté	1.38
Pétoncle		Noix	6.66
		Entier	1
Plie Cynoglosse (Greysol)	Plie grise	Eviscéré	1.10
		Etêté	1.39
		Entier	0.7
Raie		Aile	2.81
Saumon		Eviscéré	1.15
Sébaste	Rouget	Eviscéré	1.10
Capelan		Entier	0.1
Maquereau		Entier	0.3

Source : Délibération n°80/2018 du Conseil exécutif du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

ANNEXE 4 : Statut des données disponibles sur les pêches maritimes

Données brutes non diffusables : Le Service des Affaires Maritimes compile les données des logbooks transmises par les navires de pêche dans une base de données Excel. Cette base de données regroupe les captures par navire (poids brut et poids net), par mois, par espèce, par zone de pêche (divisions OPANO). Les données remontent jusqu'en 1960. La date de débarque et le code de l'engin de pêche utilisé ne sont pas régulièrement mentionnés. A partir de 2018, le port de débarque est renseigné (Saint-Pierre/Miquelon/Canada).

Diffusion restreinte à quelques administrations : Fichier PDF synthétisant les données mensuelles du poids débarqué (équivalent poids vif) par espèce avec distinction flotte artisanale/ flotte industrielle

Accessibles : Les rapports annuels de l'IEDOM publient les données annuelles du poids débarqué (équivalent poids vif) pour les principales espèces en distinguant les captures entre la flotte artisanale et la flotte industrielle.

ANNEXE 5 : Nombre annuel de rotations et de passagers par lignes maritimes

Année	Ligne SP-Miquelon		Ligne SP-Fortune		Ligne SP-Langlade	
	Nb de rotations	Nb de passagers	Nb de rotations	Nb de passagers	Nb de rotations	Nb de passagers
2014		30 525	143	20 160	120	10 933
2015	214	29 240	136	20 830	196	11 353
2016	240	26 292	152	19 554	235	12 024
2017	221	26 276	149	16 668	246	9 484
2018	328	25 605	186	18 742	231	10 412

Source : Rapports annuels d'activité, Collectivité Territoriale de SPM

ANNEXE 6 : Nombre de touristes étrangers à Saint-Pierre et Miquelon

	Affaire	Agrément	Croisière	Total
2010	445	7 351	2 817	10 613
2011	432	8 014	686	9 132
2012	425	9 296	5 659	15 380
2013	397	7 477	2 059	9 933
2014	388	7 528	4 804	12 720
2015	203	8 320	3 093	11 616
2016	259	9 171	2 578	12 008
2017	261	8 728	6 046	14 774
2018	221	9 004	3 788	12 792

Source : D'après les données de la Police aux Frontières (PAF)



Atlantîles

**Analyses des Territoires Localisés en Atlantique Nord-Ouest
et de leurs Trajectoires : les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon**